

Délibération

DG - CELLULE GRANDS PROJETS/FN

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID : 017-211704150-20231207-2023_124D-DE



CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 DECEMBRE 2023

2023 – 124 AVENANT N°3 A LA CONVENTION D'OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE RELATIF A LA PROLONGATION DU DISPOSITIF ACTION CŒUR DE VILLE JUSQU'EN 2026 ET L'INTEGRATION DES ENTREES DE VILLE

Président de séance : DRAPRON Bruno, Maire

Etaient présents : 27

DRAPRON Bruno, CHEMINADE Marie-Line, CALLAUD Philippe, BERDAÏ Ammar, TORCHUT Véronique, CREACHCADEC Philippe, TOUSSAINT Charlotte, BARON Thierry, CAMBON Véronique, TERRIEN Joël, EHLINGER François, JEDAT Günter, BUFFET Martine, DAVIET Laurent, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, DEBORDE Sophie, GUENON Delphine, DEREN Dominique, MAUDOUX Pierre, MARTIN Didier, DIETZ Pierre, CHABOREL Sabrina, MACHON Jean-Philippe, ROUDIER Jean-Pierre, CATROU Rémy, BETIZEAU Florence

Excusés ayant donné pouvoir : 8

ARNAUD Dominique à MACHON Jean-Philippe, BENCHIMOL-LAURIBE Renée à MARTIN Didier, CARTIER Nicolas à DEBORDE Sophie, CHANTOURY Laurent à BERDAÏ Ammar, DELCROIX Charles à EHLINGER François, MELLA Florent à CATROU Rémy, PARISI Evelyne à DRAPRON Bruno, VIOLLET Céline à ROUDIER Jean-Pierre

Secrétaire de séance : Joël TERRIEN

Date de la convocation : 30/11/2023

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN),

Vu la délibération n°2018-63 du Conseil municipal en date du 27 juin 2018 relative au Programme Action Cœur de Ville - Convention Cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville de Saintes,

Vu la délibération n°2019-68 du Conseil municipal en date du 26 juin 2019 relative au Programme Action Cœur de Ville - Avenant n°1 à la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville - Opération de Revitalisation du Territoire,

Vu la délibération n°2021-147 du Conseil municipal en date du 20 décembre 2021, relative au Programme Action Cœur de Ville - Avenant n°2 à la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville - Opération de Revitalisation du Territoire,





Considérant que le programme « Action Cœur de Ville » vise à conforter le rôle de maillon indispensable de la structuration du territoire français des « villes moyennes ». Il a pour objectif de permettre, par une approche globale et coordonnée entre les acteurs, de créer les conditions efficaces du développement de ces villes, en mobilisant les moyens de l'État et des partenaires en faveur de la mise en œuvre de projets de renforcement des « cœurs de ville », portés par les communes centres et leurs intercommunalités.

Considérant que, ce programme vise à donner les moyens aux territoires d'inventer leur avenir, en s'appuyant sur leurs atouts, à travers la prise en compte de 5 axes majeurs :

Axe 1 — De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville

Axe 2 — Favoriser un développement économique et commercial équilibré

Axe 3 — Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

Axe 4 — Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

Axe 5 — Fournir l'accès aux équipements et services publics

Et deux axes transverses : numérique/innovation et transition écologique

Considérant l'annonce du 7 septembre 2021 par le Président de la République Emmanuel Macron, prolongeant la durée du dispositif Action cœur de Ville jusqu'en 2026 dans ses engagements financiers, et portant sur l'élargissement du périmètre d'action aux entrées de ville,

Considérant le redémarrage du dispositif à Saintes, suite à la prise de fonction de la nouvelle majorité, et la nécessité de finaliser les projets relancés en 2021, de rajouter de nouveaux projets sur la thématique des entrées de ville, et de repousser la date de fin du contrat Action Cœur de Ville au 2026,

Après consultation de la Commission « Ressources » du jeudi 23 novembre 2023,



Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'approbation du projet d'avenant n°3 à la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville - ORT de Saintes,
- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant, pour signer tous documents relatifs à l'avenant n°3 Action Cœur de Ville.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité ces propositions.

Pour l'adoption : 34

Contre l'adoption : 1 (MARTIN Didier au nom de BENCHIMOL-LAURIBE Renée)

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bruno DRAPRON



Le secrétaire de séance,

Joël TERRIEN

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE
ACTION CŒUR DE VILLE – OPERATION DE REVITALISATION DE
SAINTES

AVENANT N°3



Pour sa bonne exécution, cet avenant s'appuie sur plusieurs textes de référence :

Vu la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) du 23 novembre 2018 ELAN et notamment son article 157 créant l'Opération de Revitalisation de Territoire

Vu l'article L. 303-2 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH)

Vu la convention cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville » de Saintes signée le 25 septembre 2018 et homologuée en ORT le 12 juillet 2019

Vu l'avenant à la convention cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville » de Saintes signée le 18 février 2022

Vu la prolongation du dispositif « Action Cœur de Ville » jusqu'en 2026

ENTRE

Désignées ci-après, les collectivités bénéficiaires :

- La Commune de Saintes représentée par son Maire, Bruno DRAPRON
- La Communauté d'Agglomération de Saintes représentée par son Président, Bruno DRAPON

ET

Désignés ci-après, les partenaires financiers :

- L'Etat représenté par le Préfet de Charente-Maritime, Brice BLONDEL
- La Direction Régionale des Affaires Culturelles représentée par le Préfet de Charente-Maritime, Brice BLONDEL
- La Banque des Territoires représentée par M. Bruno CHAPTAL DE CHANTELOUP, Directeur délégué à la délégation de Poitiers
- Action Logement Groupe représenté par Jérôme COHADE, Président du Comité Régional Action Logement Nouvelle Aquitaine
- L'Agence Nationale de l'Habitat représentée par le Préfet de la Charente-Maritime, Brice BLONDEL
- L'Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine représenté par son Directeur Général, Sylvain BRILLET.
- Le Département de Charente-Maritime représenté par la Présidente du Conseil Départemental, Sylvie MARCILLY

Il est convenu ce qui suit.

Préambule

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID : 017-211704150-20231207-2023_124D-DE



Le présent document fixe le cadre pour le déploiement du programme Action cœur de ville pour la ville de Saintes, pour la période 2023-2026. Il se substitue à la convention cadre ainsi que l'ensemble des avenants de projet établis pour la période 2018-2022, dont il établit le bilan.

Depuis son lancement en 2018, le programme Action cœur de ville porte l'objectif de (re)mettre habitants, commerces, services et activités dans les centres-villes, à lutter contre l'étalement urbain, à mieux réguler l'urbanisme commercial périphérique et à « rebâtir » une ville plus naturelle et résiliente. En 2022, l'avenant n°2 à la convention cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville » de Saintes venait formaliser le redémarrage du dispositif, en proposant le déploiement de nouvelles actions et réorientations de projets harmonieuses et cohérentes pour le territoire., tout en procédant à l'intégration de deux nouveaux partenaires stratégiques pour soutenir la Ville de Saintes et son agglomération dans ses projets de cœur de ville : le Département de Charente-Maritime, et la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

La prolongation du programme pour la période 2023-2026 souhaite renforcer l'action menée par les villes en réponse aux défis majeurs des transitions écologiques, démographiques et économiques.

Sur chacun des territoires du programme, Saintes n'y faisant pas exception, le plan d'action Action Cœur de ville est l'occasion, en cohérence avec les objectifs du programme, d'œuvrer à un aménagement exemplaire du territoire, fondé sur le renforcement de l'attractivité de la ville-centre et son impact territorial. L'ambition est de faire de Saintes un territoire exemplaire en matière de sobriété foncière.

Les acteurs locaux, engagés dans le programme ACV, s'attacheront, dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets, à conduire une politique vertueuse du point de vue de l'environnement, et qui participe au rééquilibrage des dynamiques d'urbanisation entre le centre-ville et sa périphérie. Les efforts conduits par la ville et l'EPCI, à travers notamment des actions de renouvellement et de recyclage urbains, participeront à la maîtrise de la consommation foncière. Le territoire s'engage à limiter l'effet de concurrence produit par le développement de lotissements pavillonnaires et l'implantation de surfaces commerciales en périphérie.

Cette démarche devra encourager la reconquête des friches, l'occupation des locaux vacants, et analysera le risque concurrentiel que la création de toute nouvelle zone commerciale pourrait porter au commerce de centre-ville dans une approche cohérente avec les dispositions stipulées par la loi Climat et Résilience.

Article 1. Engagement général des parties

Le présent document a pour objet de renouveler l'engagement de la ville de Saintes et de son agglomération dans la poursuite du programme Action Cœur de Ville (ACV) engagé depuis 2018, et de répondre, dans son plan d'action, aux grandes orientations prioritaires définies au niveau national.

Enfin, La signature du présent avenant confirme également l'engagement des partenaires financiers du programme – Etat, Action Logement, ANAH, Banque des Territoires, EPF, Département, – à accompagner et soutenir financièrement les collectivités signataires dans la mise en œuvre du projet de redynamisation territoriale décrit par la suite.



L'Etat mobilisera particulièrement le Fonds Vert et les dotations de soutien à l'investissement local. L'ANAH mobilisera ses financements dédiés aux travaux et à l'intervention sur l'habitat en centres anciens, Action Logement s'engage en faveur du logement et de la mobilité des salariés, pour soutenir l'emploi et la performance des entreprises et contribuer au développement de l'attractivité économique et à l'équilibre social des territoires. Action Logement souhaite s'inscrire dans l'Acte II du dispositif Action Cœur de Ville et poursuivre son action sur le volet habitat à l'appui d'un financement dédié à la mise en œuvre des projets de revitalisation, qui a eu un effet levier et qui a démontré son adéquation avec les spécificités des territoires sur l'acte I.

La dynamique étant désormais lancée pour la revitalisation du centre des villes moyennes, l'intervention d'Action Logement évoluera vers une approche en lien avec les enjeux de transition écologique et de sobriété foncière, en accord avec la stratégie RSE et la politique de décarbonation du Groupe Action Logement, et par un resserrement sur le bâti en centre ancien, cœur de cible du programme. Dans le cadre défini par la nouvelle directive relative aux financements dédiés au programme Action Cœur de Ville 2023-2026, Action Logement financera les opérateurs de logements sociaux et privés pour les accompagner dans leur projet d'investissement sur des immeubles entiers, considérés comme stratégiques par la collectivité.

Action Logement dédie à Action Cœur de Ville 1Md € de la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) au niveau national dans le cadre de la nouvelle convention quinquennale 2023-2027. Cet emploi s'inscrira dans le cadre de la mobilisation des enveloppes régionales et les éventuelles priorisations relèveront, le cas échéant, de la stratégie définie par les délégations régionales d'Action Logement.

La Banque des Territoires mobilisera leurs dispositifs respectifs, spécifiquement dédiés au programme ACV.

Le Département via son cadre d'intervention respectif pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites à ACV. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières

L'avenant couvre la période du 30 septembre 2023 au 30 décembre 2026.

Article 2 : Mise en place d'une gouvernance locale du programme Action cœur de ville

La ville de Saintes s'engage à mettre en place la gouvernance locale adéquate pour conduire le projet Action cœur de ville en cohérence avec les priorités fixées au niveau national pour la période 2023-2026.

Les partenaires du programme s'engagent à participer activement à la gouvernance locale pilotée par la ville.

Dans ce but, une direction de projet ACV est identifiée au sein de la collectivité, dont la mission principale est le suivi du déploiement du programme. La direction de projet a une capacité d'animation des différents services impliqués dans le projet ACV.

Elle organise le comité de projet local, au minimum deux fois par an, qui réunit, sous la présidence du maire et en lien avec le président de l'intercommunalité, les élus de la commune-centre et de

l'intercommunalité et les services de la collectivité impliqués dans le de département ou son représentant, qui représente l'Anah, ainsi par les financeurs (Banque des Territoires, Action Logement, Le Département de Charente Maritime). Y sont également invités les services déconcentrés de l'Etat (DRAC etc.) et les partenaires locaux associés à la réalisation du projet ACV (direction territoriale de la SNCF etc.).

Les réunions du comité de projet local sont préparées en comité technique local qui réunit les membres du comité de projet local à un niveau technique.

Contact du chef de projet ACV :

Florian NICOLAS – Chargé de Mission ACV / Cellule Grands Projets

Email : f.nicolas@ville-saintes.fr

Article 3 : Suivi du déploiement du programme Action cœur de ville

La ville de Saintes s'engage à participer aux démarches mises en place par la direction du programme Action cœur de ville (ANCT) pour suivre et valoriser le déploiement du programme (synthèses trimestrielles réalisées aux niveaux national et régional ; newsletter ; publications ; interventions lors de colloques et événements nationaux...).

Dans ce but, la ville de Saintes réalise un suivi régulier et précis du déploiement du programme à son échelle.

Une fois le plan d'action validé en comité de projet local et approuvé en comité régional des financeurs, la ville complète par ailleurs le tableau collaboratif mis en place par la direction du programme Action cœur de ville (ANCT) sur la plateforme de recensement des plans d'action ACV, qui couvre à la fois la période 2018-2022 et la période 2023-2026. Ce tableau est mis à jour minima une fois par semestre, dès lors qu'une fiche action a été validée par les partenaires qui la pilotent, la financent ou la cofinancent et intégrée à l'avenant ACV.

Ce tableau collaboratif permet d'agrèger au niveau national des informations sur les actions programmées localement ; il n'a pas de valeur contractuelle pour l'engagement financier de l'Etat et des partenaires. Il permet d'avoir une vision nationale sur les types d'actions prévues par axe du programme.

Article 4 : Définition des secteurs d'intervention pour la période 2023-2026

Les périmètres d'action du programme Action cœur de ville pour la période 2023-2026 définis dans cet article se substituent aux périmètres d'action définis dans l'avenant de projet 2018-2022.

2.1. Liste des secteurs d'intervention :

- i. Centre-ville et quartier de gare

Le secteur d'intervention du centre-ville défini par le périmètre ORT reste identique à la période précédente, intégrant d'ores et déjà le quartier de la gare, suggéré dans le cadre de la présente prolongation. Le traitement de ce secteur continuera de se faire dans une démarche de transition écologique, avec notamment une attention donnée aux mobilités décarbonées dans la liaison avec le centre-ville.

ii. Secteurs situés en entrée de ville

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le



ID : 017-211704150-20231207-2023_124D-DE

Alors que le dispositif Action Cœur de Ville permet au centre-ville de Saintes de vivre une transformation ambitieuse, impulsée par les principes de sobriété foncière, il apparaît opportun pour la ville de Saintes de porter la même attention aux entrées de ville.

En effet, par leurs positionnements stratégiques dans le tissu urbain saintais, à proximité des axes de cheminements touristiques principaux, parfois confronter à des problématiques de friches industrielles et commerciales, la modernisation des entrées de ville sert des objectifs touristiques et de promotions de mobilités douces. A ce titre, le présent avenant propose une attention particulière sur les entrées de ville suivantes :

- Cours du Maréchal Leclerc (axe majeur de trafic rive gauche)
- Avenue de Nivelles (axe majeur de trafic rive droite et friche de l'ancien Lidl ayant vocation à être valorisé comme Centre de Conservation et d'Etude)

Ces extensions de secteur, suivent une logique de transition écologique, avec notamment une attention donnée aux mobilités décarbonées dans la liaison avec le centre-ville.

Le périmètre du/des secteurs d'intervention est précisé en annexe 3.

Article 5 : Modification de la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire

Le présent avenant vaut avenant modificatif de la convention d'Opération de revitalisation du territoire signée par la ville de Saintes et son agglomération.

A ce titre, les périmètres ACV 2023-2026 constituent des secteurs d'intervention de l'ORT.

En tout état de cause, l'extension du périmètre ORT aux entrées de ville doit veiller à préserver la politique de soutien au commerce dans les centres-villes.

Les financements et interventions mise en œuvre dans le cadre volet habitat de la convention d'ORT sont poursuivis selon les modalités de contractualisation définies entre la collectivité et l'Anah dans le cadre de la convention d'OPAH-RU (annexe 4).

Les financements sollicités auprès d'Action Logement sont inscrits à titre indicatif. Ils sont conditionnés à l'éligibilité de l'opération considérée, à la disponibilité de l'enveloppe au moment du dépôt de la demande et à l'évaluation financière de la situation du maître d'ouvrage. Les décisions d'octroi des financements sont en effet prises par les comités d'engagement compétents d'ALS sur la base d'une évaluation financière de la situation du maître d'ouvrage permettant d'apprécier le niveau de risque de crédit de ce dernier via l'étude de sa solvabilité et pourra conduire à une éventuelle demande de garantie, conformément à l'article 107 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de résolution (ACPR) et qui règlemente ALS en sa qualité de société de financement agréée. Les caractéristiques des financements, y compris le taux d'intérêt, seront celles en vigueur au jour de l'engagement des opérations.

Article 6 : Plan d'action prévisionnel pour la période 2023-2026

Le plan d'action repose principalement sur la poursuite des actions non achevées durant la période 2018 – 2022, ainsi que l'intégration sujets d'entrées de ville, telle que la création d'un Centre de Conservation et d'Etude sur la friche de l'ancien LiDL avenue de Nivelles, ou encore le réaménagement du Cours du Maréchal Leclerc.

L'ensemble des actions est exposé en Annexe 1 à la présente convention.

Article 7 : Objectifs et modalités d'évaluation des projets

Un état d'avancement déclaratif simple est soumis trimestriellement au Comité de projet et transmis au Comité régional d'engagement. Il met en évidence l'avancement global du projet et de chacun des actions.

Lors de la finalisation d'une action, un rapport détaillant les modalités de mise en œuvre de l'action, les résultats atteints et les modalités de pérennisation des résultats est transmis au Comité de projet et transmis au Comité régional d'engagement.

Le Comité régional d'engagement pourra solliciter à mi-contrat un rapport d'avancement déclaratif ou une mission d'évaluation externe.

Le suivi effectué lors du déploiement du projet se conclura par une phase d'évaluation finale afin de juger des résultats du projet.

Cette évaluation se réalisera à partir d'une grille qui suivra les cinq (5) axes thématiques, avec certains indicateurs communs au Programme national, et d'autres qui seront librement sélectionnés et propres aux problématiques locales.

Article 8 : Validation de l'avenant

L'avenant est adopté en conseil municipal ainsi qu'en conseil communautaire.

La ville de Saintes et la communauté d'agglomérations de Saintes s'engagent à présenter l'avenant de projet Action cœur de ville au Comité régional des financeurs qui est chargé d'émettre un avis.

Un avis favorable du comité régional des financeurs est nécessaire pour pouvoir procéder à la signature de l'avenant par toutes les parties.

Une copie de l'avenant signé est transmise à la direction du programme Action cœur de ville à l'ANCT et aux signataires de l'avenant.

Avenant à la convention-cadre de Saintes signé en 7 exemplaires,

Commune de Saintes	Communauté d'Agglomération de Saintes	Etat
Bruno DRAPRON Maire	Bruno DRAPRON Président	Brice BLONDEL Préfet de la Charente-Maritime
Banque des Territoires	Action Logement Groupe	Agence Nationale de l'Habitat
Bruno CHAPTAL DE CHANTELOUP Directeur Territorial Charente Maritime	Jérôme COHADE Président du Comité Régional Action Logement Nouvelle Aquitaine	Brice BLONDEL Préfet de la Charente-Maritime
Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine	Département	
Sylvain BRILLET Directeur Général	Sylvie MARCILLY Présidente du Département de la Charente-Maritime	



Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le



ID : 017-211704150-20231207-2023_124D-DE

ANNEXES



Annexe 1 – Plan d'actions 2023 - 2026

Plan d'actions pluriannuel de l'ORT 2023-2026

	REPONSE AUX ENJEUX DU TERRITOIRE					PLANIFICATION				
	Habitat	Economie	Accessibilité/ mobilité	Patrimoine	Service Public	Opérations engagées	2023	2024	2025	2026
Réhabilitation-restructuration de l'habitat en centre-ville										
Développement et réhabilitation du parc de logements locatifs en centre-ville (Action Logement)	X					X				
Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat volet Renouvellement Urbain (OPAH RU)	X					X				
Etude et requalification des friches urbaines	X					X				
Développement économique et commercial équilibré										
Création de cellules commerciales "Ma Boutique à l'Essai"		X								
Aménagement du marché Saint-Pierre		X				X				
Création d'un Centre des Congrès		X								
Accessibilité, mobilité et connexions										
Création d'une application mobile citoyenne			X		X	X				
Etude de mobilité et plan de stationnement			X			X				
Renouvellement de la signalétique, des parcours et animations culturelles			X	X		X				
Aménagement d'un port fluvial			X		X	X				
Modernisation des supports de communication touristique			X		X					
Aménagement de la Flow Vélo										
Aménagement du Quai Palissy			X			X				
Aménagement du Quai des Roches			X			X				
Aménagement du Quai République			X							
Aménagement du Quai Yser			X							
Halte principale Maison du vélo			X		X					
Reconversion du site Saint-Louis										
Ouverture et aménagement du belvédère				X		X				
Logements sociaux	X									
Création d'un espace de valorisation patrimoniale				X	X					
Aménagement de l'îlot de logements privés	X									
Aménagement de la place du 11 Novembre, du Cours Reverseaux et du Carrefour Saint Eutrope										
Aménagement de la Palu										
Aménagement des parcours piétons et loisirs naturalistes			X			X				
Création de la maison de la nature			X			X				
Requalification de la Basilique Saint-Eutrope										
Restauration et assainissement de la crypte et l'avant-crypte				X		X				
Aménagements culturels urbains et paysager				X						
Rénovation de l'Amphithéâtre et de son vallon										
Renovation de la Porte des Vivants et travées adjacentes				X		X				
Rénovation de la Porte des Morts et travées adjacentes				X		X				
Restauration du podium, des escaliers, et assainissement				X						
Médiation et événements				X						
Mise en valeur de l'espace public et du patrimoine										
Révision SPR				X		X				
Rénovation du fonds ancien				X		X				
Création d'un Centre de Conservation et d'Etude				X		X				
Epave de Courbiac				X		X				
Valorisation de la Place Bassompierre				X						
Aménagement du cœur de ville										
Aménagement du Cours national et Rue Pasteur, Square du 30ème Bataillon			X							
Aménagement du Boulevard Guillet Maillet			X							
Aménagement de l'Avenue Gambetta			X							
Réaménagement des rues du Quartier de l'Abbaye aux Dames (rue Pelletan, des Curées, Pont Amilion et Impasse de la Cure, Rue Sainte Claire)			X							
Développement Marché Saint Pierre			X							
Réhabilitation des rues piétonnes			X							
Aménagement des entrées de ville										
Aménagement du cours du maréchal Leclerc			X							
Aménagement du carrefour Saint Eutrope			X							
Réaménagement du site de la Gare de Saintes										
Opération ferrocampus		X								

Annexe 2 – Fiches actions



FICHE ACTION

FICHE ACTION		OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT ET DE RENOUELEMENT URBAIN (OPAH-RU)			
AXE DE RATTACHEMENT ACV	Réhabilitation - restructuration de l'habitat en centre-ville	DEGRE DE MATURETE	En cours	ELU PILOTE	Evelyne PARISI Adjointe et conseillère communautaire Habitat - e.parisi@ville-saintes.fr
DATE DE SIGNATURE	septembre-2018	DATE DE SIGNATURE DE L'AVENANT		TECHNICIEN REFERENT	Sarah GIRAUD Chargée de mission Habitat sa.giraud@agglo-saintes.fr - 05 46 98
CALENDRIER PREVISIONNEL	DEBUT	septembre-2018		FIN	juin-2028
DESCRIPTION ET OBJECTIFS					
Description succincte	L'OPAH-RU est un programme de réhabilitation du parc privé ancien sur un périmètre précis. Ce dispositif propose des aides financières et un accompagnement en faveur de la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat privé ancien. Dans ce cadre là, la communauté d'agglomération travaillent de concert sur la constitution d'un guichet unique pour accompagner sur le plan technique et financier les propriétaires privés dans la rénovation de leurs logements. Cette démarche repose également sur un travail d'identification de la vacance, des logements et d'îlots dégradés.				
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration du bâti - Création d'un guichet unique - Lutte contre l'habitat insalubre - Réduction de la vacance - Amélioration des performances énergétiques - Embellissement du cadre de vie - Soutien au retour d'une population salariée et de familles en centre-ville 				
Programmation	Réhabilitation de logement, réhabilitation de façades, de vitrines commerciales, et rénovation énergétique				
Phasage	Dispositif continu				
Fiches actions liées	Etude de résorption des friches urbaines ; Aménagement du cours National, Boulevard Guillet Maillet et Avenue Gambetta ; Développement du marché St Pierre ; Réhabilitation des rues piétonnes ; Valorisation de la place Bassompierre et de ses abords				
LOCALISATION ET FONCIER					
Localisation	Périmètre OPAH RU				
Maîtrise foncière	Ville				
CADRE RÉGLEMENTAIRE					
PLU	Secteur sauvegardé + UA + UB				
PPRI, Protections patrimoniales ou environnementales	<ul style="list-style-type: none"> - PPRI : Zone Inondable au niveau des quais - Site Patrimonial Remarquable 				
CONTEXTE OPERATIONNEL					
Maître d'Ouvrage	CDA				
Partenaires identifiés	ANAH, CD17, Région Nouvelle Aquitaine, UDAP17, Soliha, fondation Abbé Pierre, Banque des Territoires				
Budget d'investissement prévisionnel TTC	7 315 560 €	Partenaires financeurs et Modalités de Financements	- Communauté d'Agglomération : 2 419 770 € - ANAH : 4 735 790 € -- Ville : 160 000 €		
Budget de fonctionnement prévisionnel TTC	Non applicable				
SUIVI ÉVALUATION					
Indicateurs d'avancement	Points mensuels avec la CdA, Action Logement et Soliha, Nombre de COPIL et de COTECH annuels, nombre de logement identifiés				
Indicateurs de résultat	Nombre d'acquisitions privées, nombre de projets subventionnés, nombre de logements locatifs en centre ville et nombre de logement réhabilités en périmètre OPAH RU				



FICHE ACTION



FICHE ACTION		1bis				DEVELOPPEMENT ET REHABILITATION DU PARC DE LOGEMENTS LOCATIFS EN CŒUR DE VILLE (ACTION LOGEMENT)	
AXE DE RATTACHEMENT ACV	Réhabilitation - restructuration de l'habitat en centre-ville	DEGRE DE MATURITE	Engagé	ELU PILOTE	Evelyne PARISI Adjointe et conseillère communautaire Habitat - e.parisi@ville-saintes.fr		
DATE DE SIGNATURE	septembre-2018			TECHNICIEN REFERENT	Florian NICOLAS Chargé de mission Action Cœur de Ville - Cellule Grands Projets f.nicolas@ville-saintes.fr -		
CALENDRIER PREVISIONNEL	DEBUT	septembre-2018	FIN	juin-2026			
DESCRIPTION ET OBJECTIFS							
Description succincte	Ce dispositif propose des aides financières et un accompagnement en faveur de la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat privé ancien. Dans ce cadre là, la ville de Saintes est à l'origine de la constitution en 2021 d'un guichet unique pour accompagner sur le plan technique et financier les investisseurs privés dans la rénovation de logements à destination locative.						
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration du bâti - Création d'un guichet unique - Lutte contre l'habitat insalubre - Réduction de la vacance - Amélioration des performances énergétiques - Embellissement du cadre de vie - Soutien au retour d'une population salariée et de familles en centre-ville 						
Programmation	Réhabilitation de logement, réhabilitation de façades, de vitrines commerciales, et rénovation énergétique						
Phasage	Dispositif continu						
Fiches actions liées	Etude de résorption des friches urbaines ; Aménagement du cours National, Boulevard Guillet Maillet et Avenue Gambetta ; Développement du marché St Pierre ; Réhabilitation des rues piétonnes ; Valorisation de la place Bassompierre et de ses abords						
LOCALISATION ET FONCIER							
Localisation	Périmètre ORT						
Maîtrise foncière	Ville						
CADRE RÉGLEMENTAIRE							
PLU	Secteur sauvegardé + UA + UB						
PPRI, Protections patrimoniales ou environnementales	<ul style="list-style-type: none"> - PPRI : Zone Inondable au niveau des quais - Site Patrimonial Remarquable 						
CONTEXTE OPERATIONNEL							
Maître d'Ouvrage	Ville						
Partenaires identifiés	Action Logement, Soliha						
Budget d'investissement prévisionnel TTC	Non applicable	Partenaires financeurs et Modalités de Financements	- Action Logement : Financement des travaux des projets éligibles (destination locative, dotés de loyers conventionnés pour une durée de 9 ans) au cas par cas, et dans la limite de 1000€/m ² , tel que prévu dans selon la convention signée le 26/03/2020				
Budget de fonctionnement prévisionnel TTC	Non applicable						
SUIVI ÉVALUATION							
Indicateurs d'avancement	Points mensuels avec Action Logement et Soliha, Nombre de COPIE et de COTECH annuels, nombre de logement subventionné Action Logement						
Indicateurs de résultat	Nombre d'acquisitions privées, nombre de projets subventionnés, nombre de logements locatifs en centre ville et nombre de logement réhabilités en périmètre ORT						



FICHE ACTION



FICHE ACTION	2	ETUDE ET REQUALIFICATION DES FRICHES URBAINES			
AXE DE RATTACHEMENT ACV	Réhabilitation - restructuration de l'habitat en centre-ville	DEGRE DE MATURITE	En cours	ELU PILOTE	Joel TERRIEN Adjoint en charge de l'urbanisme - j.terrien@ville-saintes.fr
DATE DE SIGNATURE	février-2022			TECHNICIEN REFERENT	Florian NICOLAS Chargé de Mission ACV/Grands Projets f.nicolas@ville-saintes.fr - 05 46 98 24 71
CALENDRIER PREVISIONNEL	DEBUT	mai-2021		FIN	septembre-2026
DESCRIPTION ET OBJECTIFS					
Description succincte	Dans le cadre de la réhabilitation de friches urbaines de centre-ville, la ville mène avec le soutien de la Banque des Territoires une étude sur la requalification et la faisabilité de projets sur 5 sites : Credit Mutuel ; Rue Bourignon ; Présidial (réserve des musées) ; Galerie St Pierre ; Maison Audiat. Cette étude repose d'une part, sur la validation d'hypothèse émises par la ville, et d'autres part sur la présentation d'idées nouvelles quant au foncier étudié.				
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration du bâti - Réduction de la vacance - Embellissement du cadre de vie - Favoriser le retour d'une population salariée et de familles en centre-ville - Evaluer les opportunités du portefeuille foncier de la commune 				
Programmation	Réalisation d'une étude de faisabilité par le cabinet Citadia				
Phasage	Phase 1 : Visite des biens concernés par l'étude : réalisée en juin 2021 Phase 2 : Réalisation de l'étude : juin 2021 - décembre 2021 Phase 3 : Livraison de l'étude : février 2022 Phase 4 : Aménagement ou cession des biens concernés				
Fiches actions liées	Etude de résorption des friches urbaines ; Aménagement du cours National, Boulevard Guillet Maillet et Avenue Gambetta ; Développement du marché St Pierre ; Réhabilitation des rues piétonnes ; Valorisation de la place Bassompierre et de ses abords				
LOCALISATION ET FONCIER					
Localisation	Périmètre ORT				
Maîtrise foncière	Ville, Etablissement Public Foncier				
CADRE RÉGLEMENTAIRE					
PLU	Secteur sauvegardé + UA + UB + N				
PPRI, Protections patrimoniales ou environnementales	Site Patrimoine Remarquable				
CONTEXTE OPERATIONNEL					
Maître d'Ouvrage	Ville				
Partenaires identifiés	Banque des Territoires, EPF				
Budget d'investissement prévisionnel TTC	50 000 €	Partenaires financeurs et Modalités de Financements	Banque des Territoires : 50 000€		
Budget de fonctionnement prévisionnel TTC	Non applicable				
SUIVI ÉVALUATION					
Indicateurs d'avancement	Visite pré-étude des friches urbaines ; Reception des recommandations suite à l'étude, délibération du conseil municipal quant aux friches concernées				
Indicateurs de résultat	Réalisation de projets sur les sites concernés, Cession des sites identifiés.				



FICHE ACTION



FICHE ACTION		REHABILITATION DES QAIS ET AMENAGEMENT DE LA FLOW VELO			
AXE DE RATTACHEMENT ACV	5	Accessibilité, mobilité et connexions	DEGRE DE MATURITE	En cours	ELU PILOTE Joel TERRIEN Adjoint en charge de l'urbanisme - j.terrien@ville-saintes.fr
DATE DE SIGNATURE	septembre-2018	DATE DE SIGNATURE DE L'AVENANT		TECHNICIEN REFERENT	Thomas COUSTE Directeur des Infrastructures t.couste@ville-saintes.fr - 05 46 92 35 94
CALENDRIER PREVISIONNEL	DEBUT	mai-2021		FIN	mars-2026
DESCRIPTION ET OBJECTIFS					
Description succincte	La Flow Vélo (V92), dont le conseil départemental fait office de maître d'ouvrage principal, s'inscrit dans le schéma national des itinéraires cyclables. Elle relie la Vélodyssée (voie longeant le littoral atlantique) à Excideuil en Dordogne en longeant notamment la Charente sur le territoire de la CDA. La réalisation d'itinéraires cyclables sécurisés permettra une pratique locale, tant pour des déplacements utiles que de loisirs. Enfin, cet aménagement devra desservir les points d'intérêt du territoire et prévoit d'être accompagné de services complémentaires (hébergement, point service vélo, panneaux d'informations, guide, application smartphone...).				
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion de la vallée de la Charente et du Cognac au travers d'une offre touristique qualitative et moderne en y apportant des services complémentaires (hébergement, point service vélo, guide, panneaux d'informations) - Développement des mobilités douces à travers l'aménagement de nouveaux itinéraires sécurisés - Mise en valeur des entrées de ville - Revitalisation du cœur de ville à travers la mise en valeur du cadre de vie et le développement des liens avec le fleuve 				
Programmation	Création d'une maison du vélo, aménagement des quais des roches, Quai Palissy, Quai de la République, Quai de l'Yser				
Phasage	1 – Quai Palissy – Place Goulebenèze – Quai Verdun : études&autorisations 2021-2022 / trx aménagement 2023 2 – Quai des Roches : études&autorisations 2021 à 2024 / Trx berges et réseaux 2025 / Trx aménagement fin 2024 à mi 2026 3 – Quai République : etude mobilité circulation stationnement 2022-2023 / etudes&autorisation 2024 – 2025 / trx rsx 2026 / trx aménagement 2027 4 – Quai Yser : etude mobilité circulation stationnement 2022-2023 / etudes jusqu'à AVP 2024 / Fin études et autorisations 2026 / trx réseaux et aménagement à partir de 2027 (mise à jour du 07/02/2023)				
Fiches actions liées	Etude de résorption des friches urbaines ; Aménagement du cours National, Boulevard Guillet Maillet et Avenue Gambetta ; Développement du marché St Pierre ; Réhabilitation des rues piétonnes ; Valorisation de la place Bassompierre et de ses abords				
LOCALISATION ET FONCIER					
Localisation	Prairie de la Palu, 17100 La Palu				
Maîtrise foncière	Ville + CDA + Département				
CADRE RÉGLEMENTAIRE					
PLU	UaA ; UaB, Secteur Sauvegardé,				
PPRI, Protections patrimoniales ou environnementales	En partie Zone Inondable discontinue au niveau des quais de l'Yser, de la République, Palissy, des Roches.				
CONTEXTE OPERATIONNEL					
Maître d'Ouvrage	CDA + Conseil Départemental + Ville				
Partenaires identifiés	Département de Charente Maritime ; CDA ; Ville, Association "Saintes à vélo" ; Région, UDAP17				
Budget d'investissement prévisionnel TTC	8 659 500 €	Partenaires financeurs et Modalités de Financements	- Département : 5126 125€ - Ville de Saintes : 2 834 750 € - CDA : 698 625 €		
Budget de fonctionnement prévisionnel TTC	Non applicable		- Quai des Roches : financement et maîtrise d'ouvrage assurée par le Conseil Départemental - Square Goulebenèze, Quai de l'Yser, Quai de la République, Quai Palissy et Quai de Verdun : financement et maîtrise d'ouvrage assurée par la CDA ou la Ville de Saintes (et occasionnellement par le Conseil Départemental en cas de confortement des berges)		
SUIVI ÉVALUATION					
Indicateurs d'avancement	Réalisation des études ; Etude d'impact ; réalisation des travaux				
Indicateurs de résultat	Fréquentation de la maison du vélo.				



FICHE ACTION



FICHE ACTION	6	MISE EN PLACE D'UNE APPLICATION MOBILE CITOYENNE			
AXE DE RATTACHEMENT ACV	Accessibilité, mobilités et connexions	DEGRE DE MATURITE	Cahier des charges établi, choix du prestataire à venir	ELU PILOTE	Véronique ABELIN-DRAPRON Conseillère Municipale - v.abelindrapron@ville-saintes.fr
DATE DE SIGNATURE	février-2022			TECHNICIEN REFERENT	Florian NICOLAS Chargé de Mission ACV/Grands Projets f.nicolas@ville-saintes.fr - 05 46 98 24 71
CALENDRIER PREVISIONNEL	DEBUT	mai-2021		FIN	janvier-2024
DESCRIPTION ET OBJECTIFS					
Description succincte	Création d'une application destinée aux habitants, facilitant la prise d'informations et de contacts de la part des administrés vers les services publics et commerçants, horaires, les actualités, l'agenda des événements organisés par les Collectivités. Cette application pourra permettre aux citoyens d'exprimer leur avis et de participer à des débats, ainsi que de signaler des anomalies au services de la ville, tout en réduisant le délai d'intervention (déchets, nuisances, dégradations). Ce projet est également à relier avec la refonte de l'accueil de la ville, et la création d'un guichet unique capable de fluidifier les interactions des saintais avec leur administration. Cette application pourra également se positionner en relais des supports de communication touristique.				
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter la prise d'information par les administrés - Assister les administrés dans leurs interactions avec les services publics - Promouvoir une démocratie de proximité - Mettre en lumière les services et événements de la Ville - Réduire le délai d'intervention des services de la ville lié à des anomalies 				
Programmation	<ul style="list-style-type: none"> - Définition d'un cahier des charges - Phase test et retours - Création d'une application Ville de Saintes 				
Phasage	<ul style="list-style-type: none"> - Cahier des charges : Octobre à novembre 2021 - Organisation de réunion de service sur le déploiement de l'application : février à avril 2022 - Phase test : mai à juin 2022 - Lancement : juin 2022 				
Actions liées	Etude de résorption des friches urbaines ; Aménagement du cours National, Boulevard Guillet Maillet et Avenue Gambetta ; Développement du marché St Pierre ; Réhabilitation des rues piétonnes ; Valorisation de la place Bassompierre et de ses abords				
LOCALISATION ET FONCIER					
Localisation	Ville				
Maîtrise foncière	Non applicable				
CADRE RÉGLEMENTAIRE					
PLU	Non applicable				
PPRI, Protections patrimoniales ou environnementales	Non applicable				
CONTEXTE OPERATIONNEL					
Maître d'Ouvrage	Ville				
Partenaires identifiés	Ville, CDA, Région				
Budget d'investissement prévisionnel TTC	8049€/an	Partenaires financeurs et Modalités de Financements	- Région : à hauteur de 8,2% du montant HT du contrat de 4 ans soit 2200€ Ville de Saintes : 32196€ sur 4 ans		
Budget de fonctionnement prévisionnel TTC	670€ TTC / mois				
SUIVI ÉVALUATION					
Indicateurs d'avancement	Réalisation du cahier des charges ; Validation du cahier des charges ; Choix du prestataire ; Réalisation de l'appli pilote ; Phase test ; Validation de la phase test ; Mise en ligne de l'application				
Indicateurs de résultat	Nombre de téléchargements, nombre de services/équipements/commerces répertoriés, nombre d'actualités, nombre de signalements, temps de réponse par rapport aux signalements, instances participatives organisées...				



L'HE ACTION



FICHE ACTION		REVISION DU SITE PATRIMOINE REMARQUABLE			
AXE DE RATTACHEMENT ACV	Mise en valeur de l'espace public et du patrimoine	DEGRE DE MATURITE	En cours	ELU PILOTE	Joel TERRIEN Adjoint en charge de l'urbanisme - j.terrien@ville-saintes.fr
DATE DE SIGNATURE	septembre-2018			TECHNICIEN REFERENT	Elodie ROBINET Directrice de l'urbanisme e.robinet@ville-saintes.fr - 05 46 92 34 76
CALENDRIER PREVISIONNEL	DEBUT	mai-2019		FIN	septembre-2026
DESCRIPTION ET OBJECTIFS					
Description succincte	Les sites patrimoniaux remarquables ont été créés par la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (loi LCap). Ce dispositif a pour objectif de protéger et de mettre en valeur le patrimoine architectural, urbain et paysager de nos territoires. Saintes dispose d'un secteur sauvegardé depuis 1990 (approuvé en 2002). Il concerne 65 hectares de la cité soit à peu près le périmètre de l'ancien castrum de la ville. Pour continuer à être opérant et efficace, il doit être adapté aux nouveaux modes de vie et enjeux urbains pour un centre-ville encore plus protégé, agréable à vivre et attractif. Le 17/12/2020, le nouveau périmètre SPR pour la ville est validé en Commission Nationale pour le Patrimoine est l'architecture. Ce nouveau périmètre apparaît plus resserré autour du centre-ville, des faubourgs, des tissus continus et architectures intéressantes, ainsi que de la Charente.				
Objectifs	- Définir un SPR plus adapté aux enjeux de l'environnement et des grands paysages - Simplifier la compréhension et la lecture des différents documents d'urbanisme				
Programmation	Phase étude (inventaires, travail de terrain, concertation, bilan) ; Proposition de délimitation du SPR ; Proposition de délimitation PVAP/PSMV ; Enquête publique				
Phasage	-Phase étude : mai 2019 -Proposition de délimitation du SPR : Fin 2019 -Proposition de délimitation PVAP/PSMV : 1er trimestre 2020 -Enquête Publique : Juin 2021 -Phase 2 : Rédaction du cahier des charges : 2022 -Réalisation du règlement du SPR : 2023 à 2026				
Actions liées	Etude de résorption des friches urbaines ; Aménagement du cours National, Boulevard Guillet Maillet et Avenue Gambetta ; Développement du marché St Pierre ; Réhabilitation des rues piétonnes ; Valorisation de la place Bassompierre et de ses abords				
LOCALISATION ET FONCIER					
Localisation	SPR				
Maîtrise foncière	Ville				
CADRE RÉGLEMENTAIRE					
PLU	Secteur Sauvegardé + Ua + Ub + N				
PPRI, Protections patrimoniales ou environnementales	Natura 2000				
CONTEXTE OPERATIONNEL					
Maître d'Ouvrage	Ville				
Partenaires identifiés	UDAP17, SRA, Atelier Lavigne, DRAC, CRMH, CDA				
Budget d'investissement prévisionnel TTC	450 000 €	Partenaires financeurs et Modalités de Financements	Au titre du financement de la phase 1 : Ville de Saintes : 42 482€ DRAC : 42 482€		
Budget de fonctionnement prévisionnel TTC			Au titre du financement de la phase 2 : Ville de Saintes : 80 000 € en 2022 DRAC : Principe de financement acté, montant restant à définir UDAP17 : Principe de financement acté, montant restant à définir		
SUIVI ÉVALUATION					
Indicateurs d'avancement	Réalisation des études ; Avis de la commission locale du SPR ; Validation du Conseil Municipal ; Enquête publique de la commission nationale				
Indicateurs de résultat	Validation des documents réglementaires par décision du Ministère de la Culture				



FICHE ACTION



FICHE ACTION	9	REQUALIFICATION DU SITE SAINT LOUIS			
AXE DE RATTACHEMENT ACV	Mise en valeur de l'espace public et du patrimoine	DEGRE DE MATURITE	En cours	ELU PILOTE	Joel TERRIEN Adjoint en charge de l'urbanisme - j.terrien@ville-saintes.fr
DATE DE SIGNATURE	septembre-2018	DATE DE SIGNATURE DE L'AVENANT	février-2022	TECHNICIEN REFERENT	Christophe BIRONIEN Directeur Général des Services c.bironien@ville-saintes.fr - 05 46 92 71 94
CALENDRIER PREVISIONNEL	DEBUT	octobre-2020	FIN	mars-2026	
DESCRIPTION ET OBJECTIFS					
Description succincte	Le site Saint-Louis est une friche hospitalière à l'abandon depuis 2008. La Ville de Saintes a placé la restauration de ce lieu en tête de ses priorités, du fait de son statut emblématique pour les Saintais. Le souhait de la municipalité repose sur la volonté de faire du lieu un hub structurant du territoire, par sa centralité urbaine, ses perspectives patrimoniales, et l'histoire du site avec les Saintais. Pour construire une vision d'ensemble cohérente de l'aménagement du site et éviter ainsi l'écueil d'opérations qui vivraient indépendamment les unes des autres, un schéma directeur d'aménagement est actuellement réalisé en intégrant également les grands sites patrimoniaux que sont St-Eutrope, Les Arènes et leur vallon. Cette stratégie globale fixera à la fois des orientations générales d'aménagement et les conditions de réalisation de chaque sous-projet afin de porter une vision globale et cohérente de l'aménagement de la ville et de lier chaque projet.				
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un point fort touristique, vecteur de lien entre la ville haute, la ville basse, et les différents sites patrimoniaux - Création d'une nouvelle offre de logements en hyper-centre (comprenant du logement social) - Mise en valeur du patrimoine - Dynamisation et mise en valeur du belvédère Saint-Louis - Préservation de la mixité urbaine via une offre résidentielle raisonnée - Création d'un musée archéologique - Création d'une résidence senior - Viabilisation du site 				
Programmation	Schéma Directeur et études ; Sécurisation des falaises ; Création et aménagement de logements sociaux ; Aménagement du logis du gouverneur et de la chapelle comme propriété ville ; Aménagement d'un parcours paysager (belvédère et corniche) ; Aménagement d'une résidence senior ; Aménagement du musée				
Phasage	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture et aménagement du belvédère : juin 2021 - Finalisation du schéma directeur Saint Louis - Saint Eutrope - Vallon des Arènes : juillet 2021 - Désignation d'un assistant à maîtrise d'ouvrage : Septembre 2021- Désignation d'une équipe technique : architecte ; urbaniste ; paysagiste ; écologue : Fin 2021 - Définition du programme d'aménagement : 2022 - Cession de l'îlot Bernard : Septembre [Chiffrage voeux.xlsx]Présentation de la fête !SG5212023 - Lancement de la démarche permis d'aménager : 2022 - Lancement des travaux des travaux de démolition (optionnel) : 2023 - Lancement des travaux de construction/rénovation : 2023 - 2026 - Concertation régulière avec les administrés : Lancement de la démarche continue le 30 novembre 2021 				
Fiches actions liées	Etude de résorption des friches urbaines ; Aménagement du cours National, Boulevard Guillet Maillet et Avenue Gambetta ; Développement du marché St Pierre ; Réhabilitation des rues piétonnes ; Valorisation de la place Bassompierre et de ses abords				
LOCALISATION ET FONCIER					
Localisation	Place du 11 Novembre				
Maîtrise foncière	Ville				
CADRE RÉGLEMENTAIRE					
PLU	Secteur sauvegardé du PSMV				
PPRI, Protections patrimoniales ou environnementales	Site Patrimonial Remarquable Site Archéologique				
CONTEXTE OPERATIONNEL					
Maître d'Ouvrage	Ville				
Partenaires identifiés	Action logement, ANAH, CDA, Banque des Territoires, UDAP17, SRA, SEMIS, Conseil départemental				
Budget d'investissement prévisionnel TTC	12 400 000 € HT	Partenaires financeurs et Modalités de Financements	<ul style="list-style-type: none"> - Commune de Saintes : - Banque des Territoires : Prise en charge de l'étude AMO - Fonds friche : 800 000 € HT accordés Principes de partenariats actés, montants et montages restant à définir : <ul style="list-style-type: none"> - Au titre du financement de logements sociaux : Action logement, Département de la Charente Maritime, SEMIS, CDA - Au titre de la réhabilitation d'un bâtiment : Anah - Promoteur (recettes sur vente des bâtiments) 		
Budget de fonctionnement prévisionnel TTC	Non applicable				
SUIVI ÉVALUATION					
Indicateurs d'avancement	Réalisation du cahier des prescriptions, consultation et désignation promoteur (hypothèse), engagement bailleur social sur l'opération, consultation et désignation MOE, engagement du chantier, livraison des logements, occupation des logements, Réalisation des investigations archéologiques,				
Indicateurs de résultat	Vente des logements, fréquentation des infrastructures publiques, installation d'une population active,				



FICHE ACTION



FICHE ACTION		RESTAURATION DE LA BASILIQUE SAINT EUTROPE			
AXE DE RATTACHEMENT ACV	Mise en valeur de l'espace public et du patrimoine	DEGRE DE MATURITE	En cours	ELU REFERENT	Joel TERRIEN Adjoint en charge de l'urbanisme - j.terrien@ville-saintes.fr
DATE DE SIGNATURE	septembre-2018	DATE DE SIGNATURE DE L'AVENANT	février-2022	TECHNICIEN REFERENT	Franck POLLET Directeur des Services Techniques f.pollet@ville-saintes.fr - 05 46 98 24 89
CALENDRIER PREVISIONNEL	DEBUT	juin-21	FIN	mars-28	
DESCRIPTION ET OBJECTIFS					
Description succincte	L'église Saint-Eutrope de Saintes, site classé Monument Historique en 1840, dominant le vallon des Arènes, composante 868 des chemins de Saint-Jacques de Compostelle inscrit à l'UNESCO, a fait l'objet d'un diagnostic architectural, archéologique, sanitaire et urbain en 2017-2018, qui souligne les points préoccupants : dégradation du décor roman extérieur et mauvaise gestion des eaux pluviales; désordres hygrométriques majeurs dans la crypte favorisant la dégradation des sculptures et le développement de moisissures et champignons, ventilation de la crypte inadaptée, affaissement de l'avant-crypte, l'attractivité du site et l'accessibilité de faible qualité, le frottement des usages ; le stationnement. Autant de problématiques que le projet de Saint Eutrope vise à solutionner tout en positionnant l'église comme un des pôles d'attraction majeurs du territoire.				
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Restauration des monuments - Développement de l'attractivité du territoire à travers la valorisation du patrimoine (pôle d'attractivité majeur) - Accueil du public dans de très bonnes conditions d'accès et de sécurité - Valorisation et aménagement du site et de ses abords - Programmation d'actions culturelles 				
Programmation	<ul style="list-style-type: none"> - Tranche 1 ferme / restauration de la façade nord : restauration du parement et du décor avec intégration des pierres neuves au sein des parements érodés, reprise de la gestion des eaux pluviales sur la toiture haute et des points de descente, aménagement d'un dallage calcaire avec fil d'eau aérien au pied du chevet vers le point de récolement Est - Tranche 2 ferme / restauration et assainissement de la crypte et l'avant-crypte : restauration des ornements sculptés, gestion des désordres hygrométriques, reprise de la ventilation, confortement de l'avant-crypte, renouvellement de l'ambiance lumineuse de la crypte, reprise du sol et de la circulation, qui sera à même la roche (retrait de l'ensemble des sols en ciment) - Tranche 3 optionnelle / Aménagements culturels, urbains et paysagers incluant le cercle Saint-Martin 				
Phasage	<ul style="list-style-type: none"> - Plan de financement / Lancement du marché travaux Tranche 1 / Finalisation plan de médiation : Décembre 2020 - Recrutement CSPS Chantier / Etudes des modes de construction : Janvier 2021 - Tenue COPIL / Réunion Comité Scientifique / Concertation / Cloture et attribution du marché travaux / Formation des guides et médiateurs sur le chantier : Février 2021 - Début des travaux et Mise en œuvre des plans de médiation et communication : juillet 2021 - Tranche 1 : travaux en cours, fin prévue en janvier 2023 - Tranche 2 : phase étude lancée en novembre 2021 en vue d'une réalisation au printemps 2023 				
Fiches actions liées	Etude de résorption des friches urbaines ; Aménagement du cours National, Boulevard Guillet Maillet et Avenue Gambetta ; Développement du marché St Pierre ; Réhabilitation de la rues piétonnes ; Valorisation de la place Bassompierre et de ses abords				
LOCALISATION ET FONCIER					
Localisation	56 Rue Saint-Eutrope, 17100 Saintes				
Maîtrise foncière	Ville de Saintes				
CADRE RÉGLEMENTAIRE					
PLU	Site Patrimonial Remarquable, N, Nh, Nj, Uab (zones tampon)				
PPRI, Protections patrimoniales ou environnementales	Zone SPR, Site Archéologique classé, Monument Historique Unesco depuis 1840				
CONTEXTE OPERATIONNEL					
Maître d'Ouvrage	Ville				
Partenaires identifiés	SRA, DRAC, UDAP17, DREAL, CD17, CRMH, Région, Banque des Territoires				
Budget d'investissement prévisionnel TTC	3 897 162 €	Partenaires financeurs et Modalités de Financements	<ul style="list-style-type: none"> - Commune de Saintes : 709 091€ - Banque des Territoires : (prêt) - DRAC : 364 130€ - Région : 260 000€ - CD17 : 497 530 € Montant de l'autorisation de programme 		
Budget de fonctionnement prévisionnel TTC					
SUIVI ÉVALUATION					
Indicateurs d'avancement	Réalisation des études, Lancement des différentes tranches, Mise en œuvre d'un plan de médiation culturelle, réouverture de la crypte				
Indicateurs de résultat	Fréquentation de Saint Eutrope , nombre d'actions culturelles programmées				



FICHE ACTION



FICHE ACTION	11	RENOVATION DE L'AMPHITHEATRE GALLO-ROMAIN ET SON VALLON			
AXE DE RATTACHEMENT ACV	Mise en valeur de l'espace public et du patrimoine	DEGRE DE MATURETE	En cours	ELU PILOTE	Joel TERRIEN Adjoint en charge de l'urbanisme - j.terrien@ville-saintes.fr
DATE DE SIGNATURE	septembre-2018	DATE DE SIGNATURE DE L'AVENANT	février-2022	TECHNICIEN REFERENT	Franck POLLET Directeur des Services Techniques f.pollet@ville-saintes.fr - 05 46 98 24 89
CALENDRIER PREVISIONNEL	DEBUT	juin-2021	FIN	mars-2026	
DESCRIPTION ET OBJECTIFS					
Description succincte	L'amphithéâtre a fait l'objet d'un diagnostic architectural, archéologique et sanitaire du site en 2017-2018, qui souligne 3 points préoccupants : l'état des maçonneries (porte des vivants, porte des morts, vomitoria) ; la végétation invasive (équilibre entre le vallon et le monument) ; le désordre hydraulique majeur (gestion des eaux souterraines et pluviales qui gorgent les pierres d'eau et accélèrent leur érosion).				
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la sauvegarde d'un monument millénaire - Renforcer le cheminement paysager et le parcours dans le vallon en lien avec les autres sites - Programmer des actions culturelles - Développer des partenariats à l'échelle nationale et européenne afin de créer un réseau de villes possédant des amphithéâtres gallo-romains 				
Programmation	Schéma Directeur ; approche archéologique ; étude et travaux,				
Phasage	<ul style="list-style-type: none"> - Fouilles archéologiques préventives : début le 14 juin 2021 - Réunion de démarrage du chantier de restauration : 10 janvier 2022 - Tranche ferme 1 (Porte des Vivants et travées adjacentes) : 7 mois de chantier à partir du 14 février 2022 - Tranche ferme 2 (Porte des Morts et travées adjacentes) : 7 mois de chantier à partir de octobre 2022 - Tranche 3 : restauration du podium, des escaliers, et assainissement : 8 mois de chantier à partir de avril 2023 - Tranche optionnelle (fouilles de sépultures) : 1 mois - Médiation et événements 				
Fiches actions liées	Etude de résorption des friches urbaines ; Aménagement du cours National, Boulevard Guillet Maillet et Avenue Gambetta ; Développement du marché St Pierre ; Réhabilitation des rues piétonnes ; Valorisation de la place Bassompierre et de ses abords				
LOCALISATION ET FONCIER					
Localisation	20 Rue Lacurie ; Avenue des arènes				
Maîtrise foncière	Ville				
CADRE RÉGLEMENTAIRE					
PLU	N				
Servitude	SPR-ZPPAUP				
PPRI, Protections patrimoniales ou environnementales	Site Archéologique classé, Espace Boisé Classé				
CONTEXTE OPERATIONNEL					
Maître d'Ouvrage	Ville				
Partenaires identifiés	DRAC, Région, CD17, Fondation du patrimoine				
Budget d'investissement prévisionnel TTC	Coût de l'opération (hors recettes) : 4 914 670 € HT (décembre 2021)	Partenaires financeurs et Modalités de Financements	- DRAC : subventions sur les études et les tranches travaux : 86 493€ perçus		
Budget de fonctionnement prévisionnel TTC	Non applicable		- CD17 : 609 818€ montant de l'autorisation de programme toutes tranches. - Région : subventions sur travaux : 873 998 € - Loto du patrimoine : 317 000 € versés		
SUIVI ÉVALUATION					
Indicateurs d'avancement	Réalisation des études ; réalisation des investigations archéologiques ; réalisation des travaux				



FICHE ACTION



FICHE ACTION		AMENAGEMENT DU SITE NATUREL DE LA PALU			
AXE DE RATTACHEMENT ACV	Accès aux équipements et aux services publics	DÉGRE DE MATURITE	Phase d'étude	ELU PILOTE	Charlotte TOUSSAINT - Adjointe en charge du site du la Palu - c.toussaint@ville-saintes.fr
DATE DE SIGNATURE	septembre-18	DATE DE SIGNATURE DE L'AVENANT	février-2022	TECHNICIEN REFERENT	Benjamin POTEAU Directeur Cadre de vie b.poteau@ville-saintes.fr - 05 46 98 22 90
CALENDRIER PREVISIONNEL	DEBUT	octobre-2020	FIN	avr-24	
DESCRIPTION ET OBJECTIFS					
Description succincte	Le site de la Palu, composé de 122 hectares de plans d'eau, de prairies naturelles, de canaux et fossés abritant une faune particulièrement dense, est doté d'atouts multiples : Cœur de nature en pleine centralité urbaine ; vecteur de résilience urbaine face aux îlots de chaleurs, au risque inondation, aux problématiques de santé des populations ; hotspot de biodiversité. Autant d'éléments qui légitiment le projet de la Palu pour dynamiser le centre-ville saintais. Ce projet s'inscrit dans une logique progressive d'aménagement des berges de la Charente, en faisant de la Palu une porte d'entrée naturelle sur le territoire, et un lieu de reconnection avec le vivant où se mêlent loisirs naturalistes et détente, via l'aménagement de sentiers de randonnée pedestre et de services complémentaires.				
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un pôle nature départemental - Développement du tourisme fluvial et activités de loisir en bordure du plan d'eau - Création d'une maison de la nature - Confortation de la dorsale verte créée par la Charente. - Promotion des modes de déplacements doux 				
Programmation	Création d'une maison de la nature ; réalisation d'un parcours piéton ; aménagements de loisirs et de découvertes naturalistes				
Phasage	<ul style="list-style-type: none"> - 2020 à 2021 : Installation de la gouvernance ; Mobilisation des partenaires ; Traitements des risques - 2021 - 2022 : Premiers aménagements à vocation naturaliste et d'usage ; Etude programmatique ; Lancement programme animation ; Lancement démarche Réserve Naturelle Régionale - 2022 - 2023 : Seconde phase d'aménagements paysagers et naturalistes ; Programmation d'une maison de la Nature + Plantation et cheminement - 2022 - 2024 : Etude, maîtrise d'œuvre et construction de la Maison de la Nature - Animation du site et médiation grands publics : 2021 à 2024 (20 ans) 				
Fiches actions liées	Etude de résorption des friches urbaines ; Aménagement du cours National, Boulevard Guillet Mailliet et Avenue Gambetta ; Développement du marché St Pierre ; Réhabilitation des rues piétonnes ; Valorisation de la place Bassompierre et de ses abords				
LOCALISATION ET FONCIER					
Localisation	Prairie de la Palu, 17100 La Palu				
Maîtrise foncière	Ville				
CADRE RÉGLEMENTAIRE					
PLU	Zone N				
PPRI, Protections patrimoniales ou environnementales	Zone Natura 2000, Espace Naturel Sensible				
CONTEXTE OPERATIONNEL					
Maître d'Ouvrage	Ville				
Partenaires identifiés	DRAC / CD17 / Région / Observatoire Régional de la Biodiversité / CDA				
Budget d'investissement prévisionnel TTC	Coût de l'opération (hors recettes) : 1 330 000 € TTC	Partenaires financeurs et Modalités de Financements	<ul style="list-style-type: none"> - Europe : React UE + FEDER 2022 - DSIL : 100 000€ - Région : Principes de partenariats actés, montants et montages restant à définir ; - CD17 : Principes de partenariats actés, montants et montages restant à définir - Ville de Saintes : en complément des montants actés par les partenaires 		
Budget de fonctionnement prévisionnel TTC	Non applicable				
SUIVI ÉVALUATION					
Indicateurs d'avancement	Réalisation des études dont une étude d'impact ; réalisation des travaux, délibérations municipales sur le projet				
Indicateurs de résultat	Nombre d'actions culturelles réalisées, satisfaction des usagers, indicateur de préservation naturelle				



FICHE ACTION



FICHE ACTION	21	ETUDE DE MOBILITE ET PLAN DE STATIONNEMENT			
AXE DE RATTACHEMENT ACV	Accessibilité, mobilité et connexions	DEGRE DE MATURITE	En cours	ELU PILOTE	Joel TERRIEN Adjoint en charge de l'urbanisme - j.terrien@ville-saintes.fr
DATE DE SIGNATURE	A venir			TECHNICIEN REFERENT	Thomas COUSTE Directeur des Infrastructures t.couste@ville-saintes.fr - 05 46 92 35 94
CALENDRIER PREVISIONNEL	DEBUT	01/01/2022		FIN	31/12/2023
DESCRIPTION ET OBJECTIFS					
Description succincte	Réalisation d'une étude portant sur les problématiques de déplacement et mobilité en centre-ville, ainsi que sur le stationnement. Réadapter la circulation et le stationnement en centre ville pour permettre les projets urbains et de mobilité				
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Comprendre les enjeux des flux de mobilité, notamment vis-à-vis des commerces - Fluidifier la circulation autour de certains axes stratégiques - Penser les nouveaux modes de déplacements en réalisant les adaptations adéquates 				
Programmation	Evaluation de l'impact de la foire et des marchés sur les possibilités de mobilité avec proposition d'alternatives possibles / Proposer au moins 3 scénarios de circulation-stationnement permettant les projets urbains et de mobilité avec une analyse comparative multicritères (mise en valeur cadre de vie, développement déplacements doux, facilité de stationnement) / Proposer des solutions aux points durs ci-contre : sécurisation piéton-vélo traversée Pont Palissy et carrefour avec Cours National, déplacement gare routière Reverseaux, Agrippa d'Aubigné et Collège Edgar Quinet, sécurisation rue Palissy, offre de stationnement quartier St Eutrope lien schéma directeur SEVA, traitement points durs identifiés dans réseau transport en commun (zones mal desservies, rue de la Boule)				
Phasage	études diagnostic orientation de juillet à octobre 2022 / médiation durant premier trimestre 2023 / finalisation scénario retenu et élaboration plan d'action durant second trimestre 2023 (cf. détails dans méthodologie calendrier ci-après)				
Actions liées	Etude de résorption des friches urbaines ; Aménagement du cours National, Boulevard Guillet Maillet et Avenue Gambetta ; Développement du marché St Pierre ; Réhabilitation des rues piétonnes ; Valorisation de la place Bassompierre et de ses abords				
LOCALISATION ET FONCIER					
Localisation					
Maîtrise foncière					
CADRE RÉGLEMENTAIRE					
PLU					
PPRI, Protections patrimoniales ou environnementales					
CONTEXTE OPERATIONNEL					
Maître d'Ouvrage					
Partenaires identifiés					
Budget d'investissement prévisionnel TTC	112 290€ TTC	Partenaires financeurs et Modalités de Financements	- Ville de Saintes : 32 127€ soit 35%		
Budget de fonctionnement prévisionnel TTC			- Banque des Territoires : 30 256€ soit 32%		
			- BDA : 31 192€ soit 33%		
SUIVI ÉVALUATION					
Indicateurs d'avancement					
Indicateurs de résultat					



FICHE ACTION

Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le 
ID : 017-211704150-20231207-2023_124D-DE



FICHE ACTION		EPAVE DE COURBIAC			
AXE DE RATTACHEMENT ACV	Mise en valeur de l'espace public et du patrimoine	DEGRE DE MATURITE	En cours	ELU PILOTE	Bruno DRAPRON Président de la CDA - Maire de Saintes b.drapron@agglo-saintes.fr
DATE DE SIGNATURE	A venir			TECHNICIEN REFERENT	Stéphane DONNAT Directeur Général Adjoint - Vie de la Cité 05 49 92 35 19 - s.donnat@ville-saintes.fr
CALENDRIER PREVISIONNEL	DEBUT	01/09/2022		FIN	31/12/2026
DESCRIPTION ET OBJECTIFS					
Description succincte	Lors d'une prospection subaquatique de l'ArepMaref, ont été découvertes, en 2008, dans le fleuve Charente entre Saintes et Fontcouverte, deux épaves antiques reposant à plus de 7m de profondeur et distantes de 100 m l'une de l'autre. Depuis 2015, une équipe d'archéologues plongeurs travaille sur l'étude de ces deux épaves. Elles ont été datées au carbone 14 entre 230 et 390 de notre ère pour la première et entre 250 et 400 pour la seconde. Pour l'heure les vestiges des deux épaves sont protégés au fond du fleuve par du géotextile et des sacs de sable pour restreindre l'action d'érosion sur les bois, mais une restauration pourrait laisser entrevoir une exposition au sein du futur musée archéologique de la ville.				
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">- Engager des travaux de restauration pour permettre la conservation de l'épave hors de l'eau- Mise en valeur de l'histoire du fleuve Charente- Permettre l'exposition de deux pièces uniques- Dynamiser le projet de futur musée archéologique avec cette épave				
Programmation	Etude ; Restauration et transfert : Exposition de l'épave au grand public				
Phasage	A définir				
Actions liées	Etude de résorption des friches urbaines ; Aménagement du cours National, Boulevard Guillet Maillet et Avenue Gambetta ; Développement du marché St Pierre ; Réhabilitation des rues piétonnes ; Valorisation de la place Bassompierre et de ses abords				
LOCALISATION ET FONCIER					
Localisation	Fleuve Charente, Courbiac				
Maîtrise foncière	Ville				
CADRE RÉGLEMENTAIRE					
PLU	Site naturel				
PPRI, Protections patrimoniales ou environnementales	Natura 2000				
CONTEXTE OPERATIONNEL					
Maître d'Ouvrage	Département				
Partenaires identifiés	SRA, Ville, Région				
Budget d'investissement prévisionnel TTC	Partenaires financeurs et Modalités de Financements				
Budget de fonctionnement prévisionnel TTC					
SUIVI ÉVALUATION					
Indicateurs d'avancement	Réalisation de l'étude ; Réalisation des travaux de restauration ; Destination des œuvres				
Indicateurs de résultat	Nombre de visiteurs au sein du lieu d'exposition ; Nombre d'articles de presse ; Conservation de l'épave dans le temps				
Conception Date Début	Conception Date Fin	Consultation Date Début	Consultation Date Fin	Travaux Date Début	Travaux Date Fin



FICHE ACTION



FICHE ACTION	26	ETUDE CENTRE DE CONSERVATION ET D'ETUDE			
AXE DE RATTACHEMENT ACV	Mise en valeur de l'espace public et du patrimoine	DEGRE DE MATURITE	Projet	ELU PILOTE	Bruno DRAPON Président de la CDA - Maire de Saintes b.drapon@agglo-saintes.fr
DATE DE SIGNATURE	A venir dans le cadre du prochain avenant			TECHNICIEN REFERENT	Stéphane DONNAT Directeur Général Adjoint - Vie de la Cité 05 49 92 35 19 - s.donnat@ville-saintes.fr
CALENDRIER PREVISIONNEL	DEBUT	2023		FIN	2025
DESCRIPTION ET OBJECTIFS					
Description succincte	Les CCE ont pour missions fondamentales d'assurer la conservation pérenne des collections archéologiques, d'en favoriser l'étude et d'effectuer le transfert de ces collections aux musées de France dont le projet scientifique et culturel et les réserves le permettent. À ces trois missions fondamentales s'ajoutent le traitement, l'analyse et la restauration des collections, ainsi que la médiation culturelle. La Ville de Saintes souhaite étudier les possibilités d'implantation d'un centre de conservation et d'étude sur son territoire, permettant l'étude scientifique et archéologique de ses collections lapidaires, en vue de leur présentation au grand public. Le Centre d'Etude et de Conservation doit permettre de centraliser en un seul site les collections réparties dans plusieurs points de la ville, assurer leur conservation dans un environnement adaptés et faciliter leur accès aux publics chargés de les étudier.				
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Désengorger les différents lieux de conservation existants - Centraliser en un seul site les collections actuellement réparties en plusieurs points de la ville - Assurer la conservation des collections dans un environnement adapté - Faciliter l'accès aux publics chargés de les étudier 				
Programmation	Acquisition des locaux, réalisations des travaux, transfert des collections				
Phasage	Pré-programme : 2023 Acquisition de l'ancien LIDL et lancement de la maîtrise d'oeuvre : 2023 Phase 1 : Restructuration du bâtiment 2024 et extension du bâtiment A Phase 1' : Stockage des collections des lapidaires 2024 Phase 2 : Construction du bâtiment B & C : 2025				
Actions liées	Étude de résorption des friches urbaines ; Aménagement du cours National, Boulevard Guillet Maillet et Avenue Gambetta ; Développement du marché St Pierre ; Réhabilitation des rues piétonnes ; Valorisation de la place Bassompierre et de ses abords				
LOCALISATION ET FONCIER					
Localisation	171 avenue de Nivelles				
Maîtrise foncière	Ville				
CADRE RÉGLEMENTAIRE					
PLU	Ubb				
PPRI, Protections patrimoniales ou environnementales					
CONTEXTE OPERATIONNEL					
Maître d'Ouvrage	Ville de Saintes				
Partenaires identifiés	Région, Département, DRAC				
Budget d'investissement prévisionnel TTC	3 730 750 €	Partenaires financeurs et Modalités de Financements souhaitées	Département : 746 150 € soit 20% (Montant sollicité)		
Budget de fonctionnement prévisionnel TTC			Région : 373 075 € soit 10% Etat (Drac + fonds vert) : 932 688 € soit 25% Ville : 1 678 837 € soit 45%		
SUIVI ÉVALUATION					
Indicateurs d'avancement	Réalisation des phases				
Indicateurs de résultat	Nombre de visiteurs accueillis sur site, taux de désengorgement des autres sites				



FICHE ACTION



Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le
ID : 017-211704150-20231207-2023_124D-DE

FICHE ACTION		AMENAGEMENT DU MARCHÉ SAINT PIERRE			
AXE DE RATTACHEMENT ACV	Développement économique et commercial équilibré	DEGRE DE MATURITE	A venir	ELU PILOTE	Joel TERRIEN Adjoint en charge de l'urbanisme - j.terrien@ville-saintes.fr
DATE DE SIGNATURE	septembre-2018			TECHNICIEN REFERENT	Franck POLLET Directeur des Services Techniques f.pollet@ville-saintes.fr - 05 46 98 24 89
CALENDRIER PREVISIONNEL	DEBUT	01/01/2023		FIN	31/12/2025
DESCRIPTION ET OBJECTIFS					
Description succincte	Le marché de Saint Pierre est un bâtiment divisé en volumes de propriété, détenu par la Ville de Saintes au niveau du sous-sol et du RDC, et par la SEMIS aux étages pour les étages aux logements. Face au vieillissement du bâtiment, et notamment des logements, la Ville a engagé avec la SEMIS un grand projet de modernisation du Marché Saint-Pierre, et de ses infrastructures au profit d'un espace plus adapté aux usages des visiteurs et des commerçants.				
Objectifs	- Rénover les logements sociaux vieillissants détenus par la SEMIS - Moderniser le marché Saint Pierre et l'espace dédié aux exposants				
Programmation	Etude de restructuration ; Création d'un plafond coupe-feu entre le marché du RDC et les logements du R+1 ; Reprise structurelle sde la dalle du R+1 ; Rénovation de la façade de l'ensemble de la résidence ; Reprise de l'éclairage marché ; création d'un contôle d'accès coté rue et coté terrasse ; Réfection des sols intérieurs du marché (étachété et revêtement) ; Réorganisation des bancs pour transformer le marché en halle				
Phasage	2021 / 2022 : Etude énergétique et restructuration des 20 logements Premier semestre 2023 : AVP - PRO DCE et réunion de concertation Janvier 2024 : Travaux sur les sols intérieurs et aménagement d'un espace commun convivial + logement jusqu'en janvier 2025.				
Actions liées					
LOCALISATION ET FONCIER					
Localisation	Marché Saint-Pierre				
Maîtrise foncière	Ville				
CADRE RÉGLEMENTAIRE					
PLU					
PPRI, Protections patrimoniales ou environnementales					
CONTEXTE OPERATIONNEL					
Maître d'Ouvrage	Ville				
Partenaires identifiés	SEMIS, SPIRALE & ILAO (Cabinet de MOE)				
Budget d'investissement prévisionnel TTC		Partenaires financeurs et Modalités de Financements	SEMIS		
Budget de fonctionnement prévisionnel TTC					
SUIVI ÉVALUATION					
Indicateurs d'avancement					
Indicateurs de résultat					
Conception Date Début	Conception Date Fin	Consultation Date Début	Consultation Date Fin	Travaux Date Début	Travaux Date Fin

Annexe 3 – Délimitation du périmètre d'intervention ORT

Légende

 Perimetre_ORT_2023

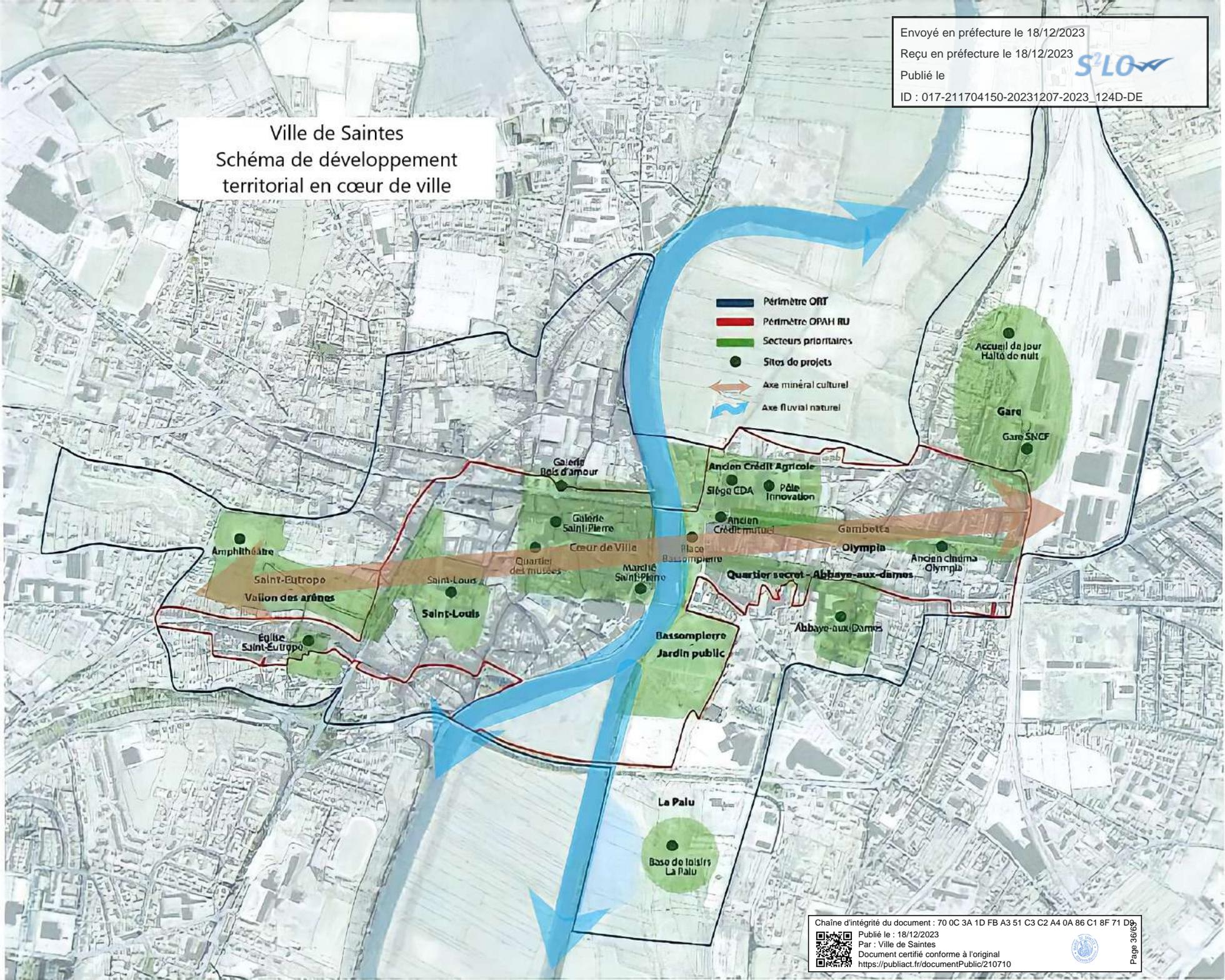


Annexe 4 – Délimitation du périmètre d'intervention OPAH RU

Annexe 5 – Le projet stratégique de développement et de revitalisation de la ville de Saintes

Ville de Saintes

Schéma de développement territorial en cœur de ville



Annexe 6 – Bilan de réalisation du programme ACV 2018 – 2022

Rétrospective 2018 - 2022



PREAMBULE

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID : 017-211704150-20231207-2023_124D-DE



A Saintes, le dispositif Action Cœur de Ville a connu dans les premières années suivant sa mise en place, des réorientations, discontinuités et évolutions, qu'il convient de rappeler pour appréhender le bilan de celui-ci.

La Ville de Saintes, son agglomération, et les partenaires financeurs ont signé une convention cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville » le 25 septembre 2018. La phase d'initialisation du projet de Saintes a ensuite été engagée par la réalisation du diagnostic du territoire, l'élaboration du projet et du plan d'actions, la définition précise des secteurs d'intervention et la poursuite des premières actions mûres.

Le 12 juillet 2019, les partenaires susmentionnés ont acté le passage du dispositif « Action Cœur de Ville » en « Opération de Revitalisation des Territoires ». Cet avenant n°1 à la convention cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville » de Saintes avait pour objectif de confirmer l'engagement des partenaires en faveur du projet de territoire de la Ville de Saintes et venait acter l'ouverture de la phase de déploiement des actions.

En 2020, une nouvelle municipalité a pris la charge de la politique du territoire, avec l'ambition de relancer le dispositif « Action Cœur de Ville » dans un contexte de crise sanitaire, alors que la ville était ciblée parmi les plus retardées dans l'avancement du dispositif.

Pour répondre à cette urgence, la nouvelle équipe municipale a réalisé des choix structurants pour impulser une dynamique nouvelle, et mettre en place un cadre favorable à la réalisation des actions envisagées pour le cœur de ville Saintais. Ces décisions, résultats des réflexions menées tant au niveau local que global, visent à résoudre les dysfonctionnements vécus par la ville et créer les conditions d'une dynamique durable en cœur de ville.

En 2021, Une nouvelle cellule spécialement dédiée à la coordination et au suivi des projets engagés est chargée d'accompagner les élus référents et les équipes dans la réalisation des actions entreprises dans le cadre du dispositif. Composée de trois éléments, cette cellule est également en charge de rechercher les financements applicables aux projets programmés, et d'accompagner les investisseurs privés dans leurs projets de cœur de ville.

Avec la création de la cellule, les chargés de missions pu travailler sur des sujets tels que l'accompagnement de plusieurs dizaines d'investisseurs sur des projets de rénovations d'immeubles en centre-ville ; la réalisation de nouvelles fiches actions ; la construction d'outils de suivi des actions. Par ailleurs le suivi des demandes de subventions a également été revu et plusieurs demandes de subventions ont été réalisées, dans la perspective de mobiliser toutes les ressources nécessaires à la réalisation des engagements de la municipalité, sur des thématiques liées aux actions ACV (Fond Interministériel pour la Prévention de la Délinquance ; Dotation de Soutien à l'Investissement Local ; Fond de Transformation Numérique des Collectivités Territoriales

En 2022, l'avenant n°2 à la convention cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville » de Saintes a pour objet de formaliser le redémarrage du dispositif en proposant le déploiement de nouvelles actions et réorientations de projets harmonieuses et cohérentes pour le territoire.

De plus, cet avenant inaugure de nouveaux supports ayant pour objectif de retranscrire avec précision la progression de chaque projet et d'en améliorer la lisibilité.

Enfin, la signature de l'avenant projette également l'intégration de deux nouveaux partenaires stratégiques pour soutenir la Ville de Saintes et son agglomération dans ses projets de cœur de ville : le Département de Charente-Maritime, et la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Dans ce contexte, le bilan 2018-2022 s'impose à chacun comme un témoignage de la complexité d'aménagement inhérente à la transformation ambitieuse d'une ville et de son cœur de ville.

Pour autant, la mise en perspective des objectifs soulevés en 2018, et l'étude des transformations du territoire engagées laisse apparaître des résultats encourageants qu'il convient de souligner.

Le présent document, dresse un récapitulatif des objectifs visés pour la période, accompagné de la présentation des projets phares du dispositif.



OBJECTIFS

- Densifier l'habitat à proximité du cœur de ville
- Réhabiliter le bâti ancien en cœur de ville pour l'adapter aux nouveaux parcours résidentiels
- Reconquérir la partie haute de la ville en densifiant l'offre de logement
- Densifier en services à la personne pour améliorer la désirabilité résidentielle du centre-ville.





Plusieurs friches urbaines
emblématiques à requalifier



REALISATIONS

AXE 1 – HABITAT

Action Logement
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE

Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le
ID : 017-211704150-20231207-2023_124D-DE

Acquisition - amélioration

77 logements

Réhabilitation seule

6 logements

Restructuration lourde

20 logements

5,2

millions € de subventions versés entre 2018 et 2022

Département	Ville ACV	Nbre dossiers engagés	Part région (ville)	Part région (dpt)	Nbre de logements financés (Ville)	Nbre de logements financés (Département)	Montants ALS engagés	Part région (ville)	Part région (dpt)
CHARENTE	ANGOULEME	16	13%	15%	245	261	9 730 241 €	11%	13%
	COGNAC	2	2%		16		1 115 614 €	1%	
CHARENTE-MARITIME	ROCHEFORT	5	4%	17%	8	111	192 262 €	0%	8%
	SAINTES	16	13%		103		5 248 944 €	6%	
CORREZE	BRIVE	6	5%	11%	31	78	2 547 056 €	3%	7%
	TULLE	7	6%		47		3 014 840 €	4%	
CREUSE	GUERET	2	2%	2%	26	26	454 125 €	1%	1%
DORDOGNE	BERGERAC	2	2%	5%	18	74	778 910 €	1%	6%
	PERIGUEUX	4	3%		56		4 200 092 €	5%	
GIRONDE	LIBOURNE	2	2%	2%	37	37	2 927 260 €	3%	3%
LANDES	DAX	0	0%	2%	0	92	- €	0%	6%
	MONT-DE-MARSAN	3	2%		92		4 751 749 €	6%	
LOT-ET-GARONNE	AGEN	4	3%	12%	25	114	1 905 782 €	2%	7%
	MARMANDE	5	4%		32		1 651 245 €	2%	
	TONNEINS	2	2%		9		335 000 €	0%	
	VILLENEUVE SUR LOT	4	3%		48		1 754 673 €	2%	
PYRENEES-ATLANTIQUES	BAYONNE	6	5%	18%	77	394	7 963 989 €	9%	33%
	PAU	16	13%		317		20 096 296 €	24%	
DEUX-SEVRES	BRESSUIRE	4	3%	6%	36	221	1 073 428 €	1%	8%
	NIORT	3	2%		185		5 300 933 €	6%	
VIENNE	CHATELLERAULT	2	2%	3%	14	29	1 126 900 €	1%	2%
	POITIERS	2	2%		15		981 856 €	1%	
HAUTE-VIENNE	LIMOGES	10	8%	8%	170	170	7 674 340 €	9%	9%





Réhabilitation de logements très dégradés pour produire du logement locatif à loyers maîtrisés de qualité

44 logements

Rénovation de façades

14 immeubles

Sortie de logements vacants au-dessus des commerces

7 dossiers

3,8 millions € de travaux

1,9 millions € subventions (50%)



Coût CDA :
384 000 € (20% sub)



Coût Ville :
193 000 € (10% sub)

Ingénierie à disposition de la Ville et de la CDA

- Repérage habitat dégradé
- Conseils stratégiques mobilisation outils
- Accompagnement porteurs de projets
- 120 permanences
- 260 visites à domicile
- Programme d'animation / communication



Réhabilitation de logements très dégradés pour produire du logement locatif à loyers maîtrisés de qualité

44 logements

Rénovation de façades

14 immeubles

Sortie de logements vacants au-dessus des commerces

7 dossiers

3,8 millions € de travaux

1,9 millions € subventions (50%)

TOTAL
OPAH-RU & ACV

7,1

millions d'euros de subventions pour la réhabilitation de

Acquisition - amélioration

77 logements

Réhabilitation seule

6 logements

Restructuration lourde

20 logements

5,2 millions € de subventions

130

logements en cœur de ville



RAPPEL DES OBJECTIFS

AXE 2 - ECONOMIE

41,3 %

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

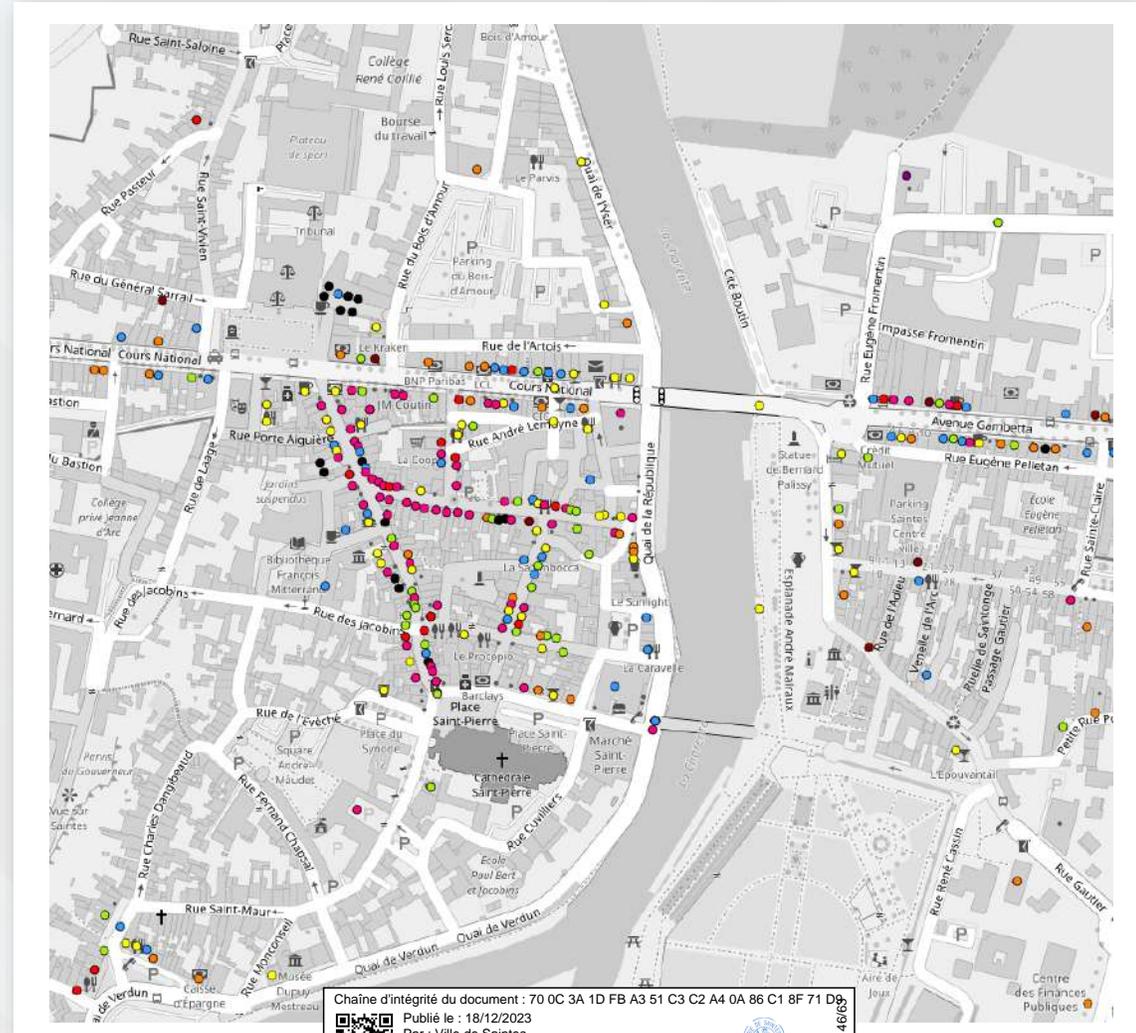
ID : 017-211704150-20231207-2023_124D-DE

Part des
commerces
en centralité



OBJECTIFS

- Améliorer l'effet vitrine du cœur commerçant
- Reconquérir le bâti commercial vacant
- Améliorer l'attractivité des marchés artisanaux
- Réinventer la dynamique collective des unions commerciales.
- Réimplanter l'offre en tertiaire dans le secteur prioritaire de l'ORT.
- Améliorer la transformation économique des flux touristiques.



Chaîne d'intégrité du document : 70 0C 3A 1D FB A3 51 C3 C2 A4 0A 86 C1 8F 71 D9

Publié le : 18/12/2023
Par : Ville de Saintes
Document certifié conforme à l'original
<https://publiact.fr/documentPublic/210710>



Page 46/69

Changements structurels

- Création d'une Cellule Grands Projets/ Action Cœur de ville
- Recrutement d'un manager de commerce (novembre 2021)
- Réorganisation du Service Commerce

Réorganisation des marchés

Réduction du nombre de locaux vacants

Réhabilitation de commerces

Valorisation des évènements

Etude de marketing territorial



- Locaux vacants
- Anciens locaux vacants occupés
- Nouveaux commerces

Cartographie des locaux commerciaux



RENOVATION MARCHE SAINT PIERRE

Dans le cadre de ces travaux, il a été décidé de réaliser des travaux de conformité communs entre la Ville et la Semis et des travaux à la charge de la Ville. La Semis aura une délégation de maîtrise d'ouvrage afin de conduire l'ensemble de l'opération et permettre d'avoir les mêmes entreprises sur les différentes sections de travaux.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Elu r Reçu en préfecture le 18/12/2023

Joël TERRIEN – Adjoint à l'urbanisme
Publié le
ID : 017-211704150-20231207-2023_124D-DE



Technicien référent
Franck POLLET - DST

Programme

- Création d'un plafond coupe-feu entre le marché du RDC et les logements du R+1
- Reprise structurelle de la dalle du R+1
- Rénovation de la façade de l'ensemble du bâtiment
- Reprise de l'éclairage marché et du plafond
- Création d'un contrôle d'accès coté rue et coté terrasse
- Réfection des sols intérieurs du marché (étanchéité et revêtement)
- Réorganisation des bancs pour la création d'une halle gourmande

Eléments financiers

590 K€

Budget total

530 K€

Phase Travaux

60 K€

Budget MOA/MOE

Subventions

50 K€

subventions fléchées pour les commerçants

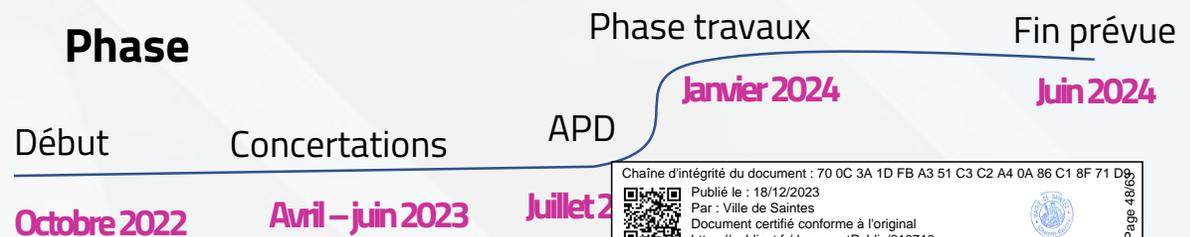


Remarques

Le choix de réaliser des travaux sur le marché, est lié à une obligation règlementaire et structurelle d'engager des travaux en lien avec les logements gérés par la SEMIS



Phase



Chaîne d'intégrité du document : 70 0C 3A 1D FB A3 51 C3 C2 A4 0A 86 C1 8F 71 Dg
 Publié le : 18/12/2023
 Par : Ville de Saintes
 Document certifié conforme à l'original
<https://publiact.fr/documentPublic/210710>

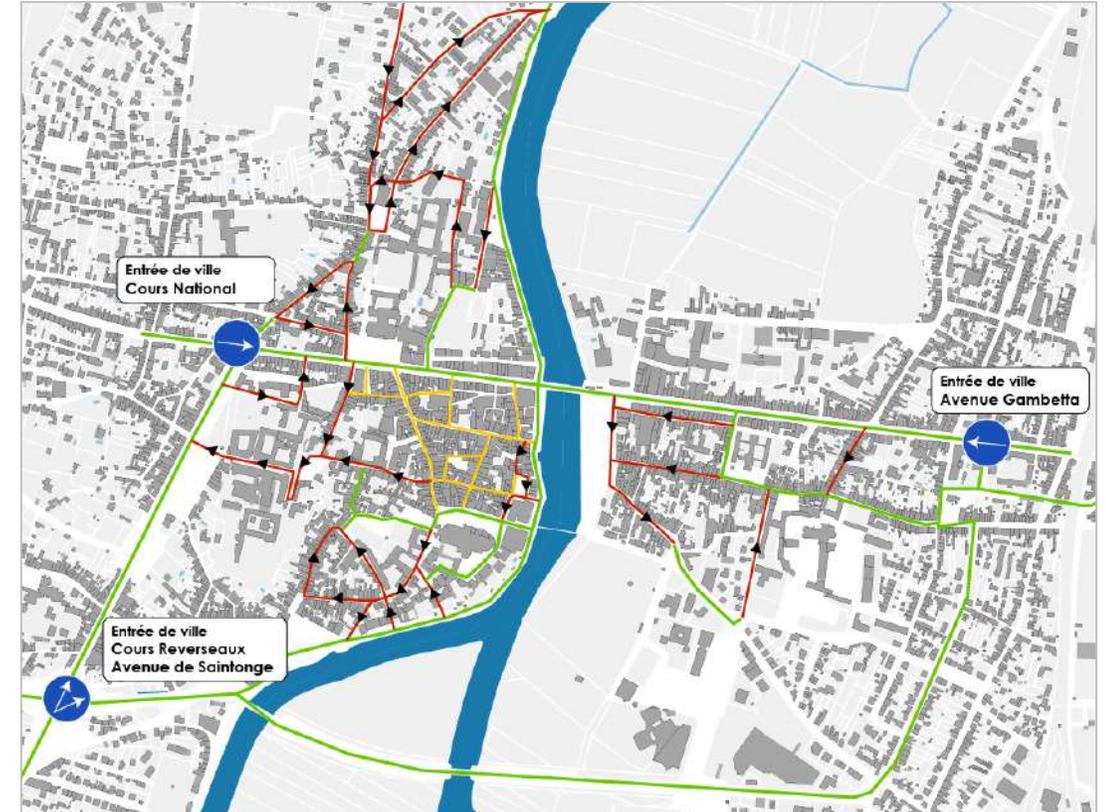


Page 48/69



OBJECTIFS

- Reconnecter la gare, les deux rives de la Charente et le cœur de ville.
- Améliorer les cheminements piétons en cœur de ville.
- Développer un pôle et une offre multimodale autour de la gare.
- Renforcer le rôle et l'image des axes structurants du territoire de la gare SNCF aux arènes.



- Entrée de ville principale
- Voie à sens unique
- Voie à double sens
- Voie piétonne ou semi-piétonne

L'IMPLANTATION DES COMMERCES SUR LE CENTRE-VILLE DE SAINTES



COURS NATIONAL



REQUALIFICATION QUAIS – FLOW VELO

Réhabiliter les quais Palissy, Goulebenèze, République, et Yser en y permettant le passage de la Flow Vélo.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Elu r Reçu en préfecture le 18/12/2023

Joël TERRIEN – Adjoint à l'urbanisme
Publié le
ID : 017-211704150-20231207-2023_124D-DE



Technicien référent

Thomas COUSTE – Directeur Infra

Programme

- Création d'une maison du vélo
- Aménagement du Quai des Roches
- Aménagement du Quai Palissy
- Aménagement des Quais de la République et de l'Yser

Éléments financiers

8,7 M€	2,9 M€	700 k€	5,1 M€
Budget total	Ville	CDA	Département

Remarques

Chaque année depuis 2020, la Flow Vélo accueille 30% de fréquentations en plus sur les pistes





ETUDE DE MOBILITE

- Réadapter la circulation et le stationnement en centre ville pour permettre les projets urbains et de mobilité
- Comprendre les enjeux des flux de mobilité, notamment vis-à-vis des commerces
- Fluidifier la circulation autour de certains axes stratégiques
- Penser les nouveaux modes de déplacements en réalisant les adaptations adéquates

Envoyé en préfecture le 18/12/2023
 Reçu en préfecture le 18/12/2023
 Publié le
 ID : 017-211704150-20231207-2023_124D-DE

Elu r
 Joël T
 S²LOW
 Adjoint à l'urbanisme

Technicien référent
 Thomas COUSTE – Directeur Infra

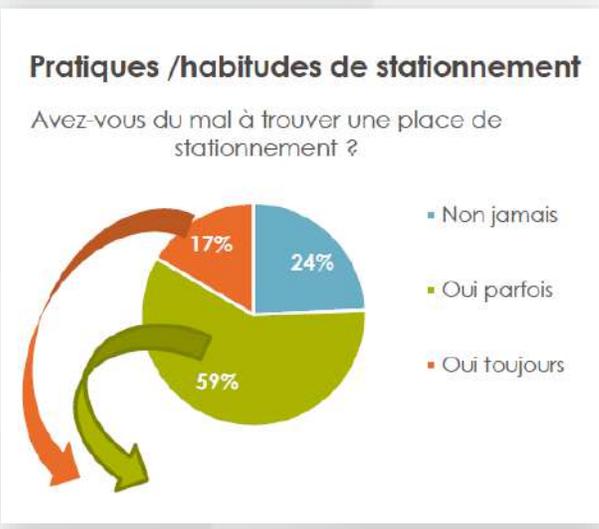
- ### Programme
- Diagnostic, rencontres avec les représentants d'usagers et les acteurs économiques, enquête en ligne ouverte à tous
 - Etude des scénarios, temps de concertation avec les représentants des usagers et des acteurs économiques sur la base des scénarios identifiés
 - Elaboration du scénario final d'évolutions progressives de la circulation et du stationnement sur la Ville avec restitution publique

Eléments financiers

112 290 € TTC Budget total

Subventions

1/3 Co-financé par la Banque des Territoires , la CDA, et la Ville de Saintes



Remarques

Le terrain blanc, pourtant situé à 10 minutes de toutes les commodités du centre ville n'est utilisé qu'à hauteur de 3% de ses capacités en stationnement.



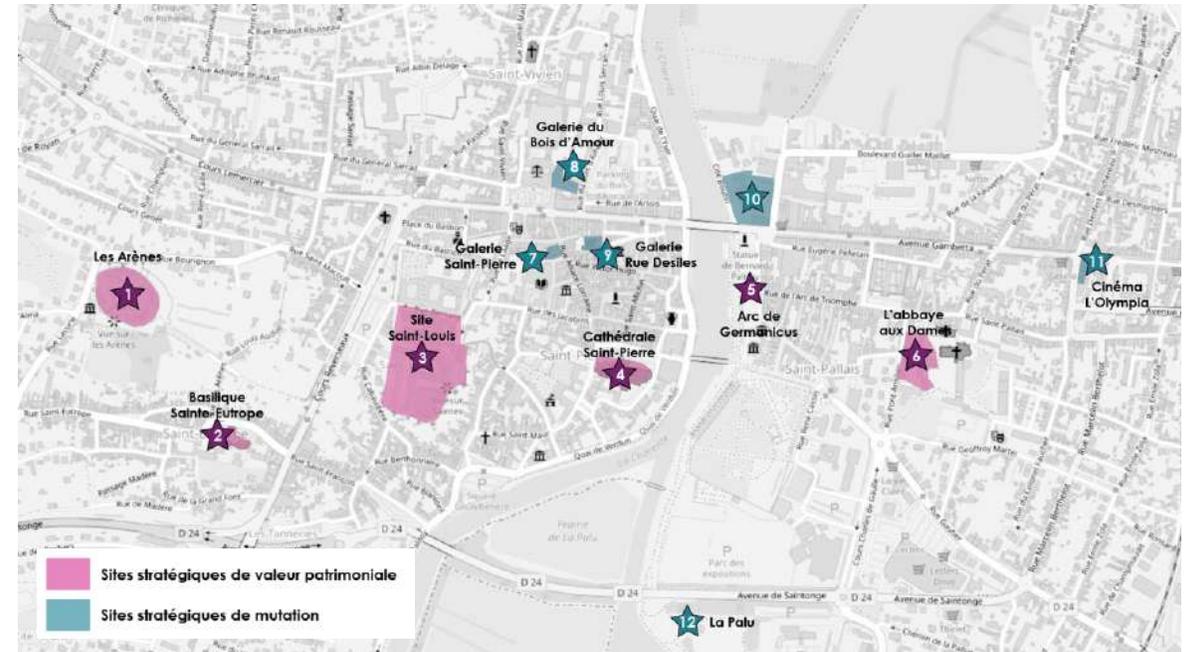
Chaîne d'intégrité du document : 70 0C 3A 1D FB A3 51 C3 C2 A4 0A 86 C1 8F 71 Dg
 Publié le : 18/12/2023
 Par : Ville de Saintes
 Document certifié conforme à l'original
<https://publiact.fr/documentPublic/210710>

Page 5 / 169



OBJECTIFS

- S'appuyer sur les sites historiques (Arènes...) pour créer une identité forte et améliorer le rayonnement de la ville.
- Réaménager et mettre en valeur les espaces publics dans une dimension ludique pour stimuler la fréquentation et donner envie de vivre en cœur de ville.
- Valoriser la Charente comme marqueur fort de la ville.
- Valoriser le patrimoine remarquable de la ville
- Recentrer les fonctions accueil (Office de Tourisme)





REQUALIFICATION SITE SAINT LOUIS

Friche hospitalière à l'abandon depuis 2008, le Site Saint-Louis cristallise les attentes de tous les Saintais. Le souhait de la municipalité repose sur une volonté de faire du lieu un noyau structurant du territoire, par sa centralité urbaine, ses perspectives patrimoniales, et l'histoire du site avec les Saintais.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le 18/12/2023
ID : 017-211704150-20231207-2023_124D-DE

Elu r
Joël
Publié le – Adjoint à l'urbanisme

Technicien référent
Christophe Bironien - DGS

Enjeux

- Créer un marqueur fort de l'identité territoriale saintaise
- Positionner Saint Louis comme « la porte d'entrée du territoire »

Avancement

- Depuis Octobre 2021 – Accompagnent AMO par la SEMDAS
- Lancement de l'appel à projet de cession en juin 2023
- Déclassement et de désaffectation prévue en octobre 2023



Éléments financiers

12,7 M
Budget total

1,4 M€ Prix minimal de cession
de l'îlot Bernard

Subventions

800 000€

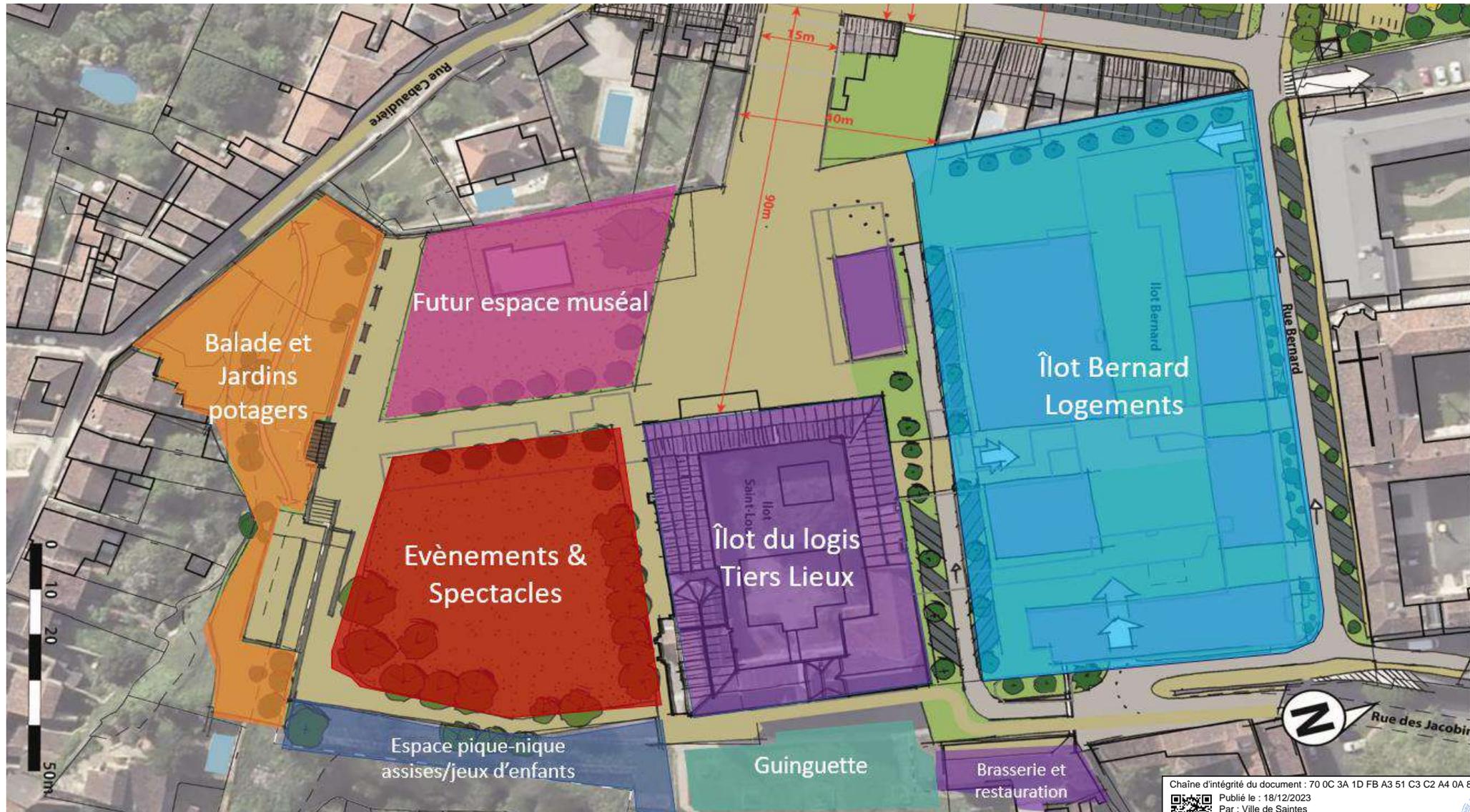
**Obtenus dans le cadre du Fonds
friches**

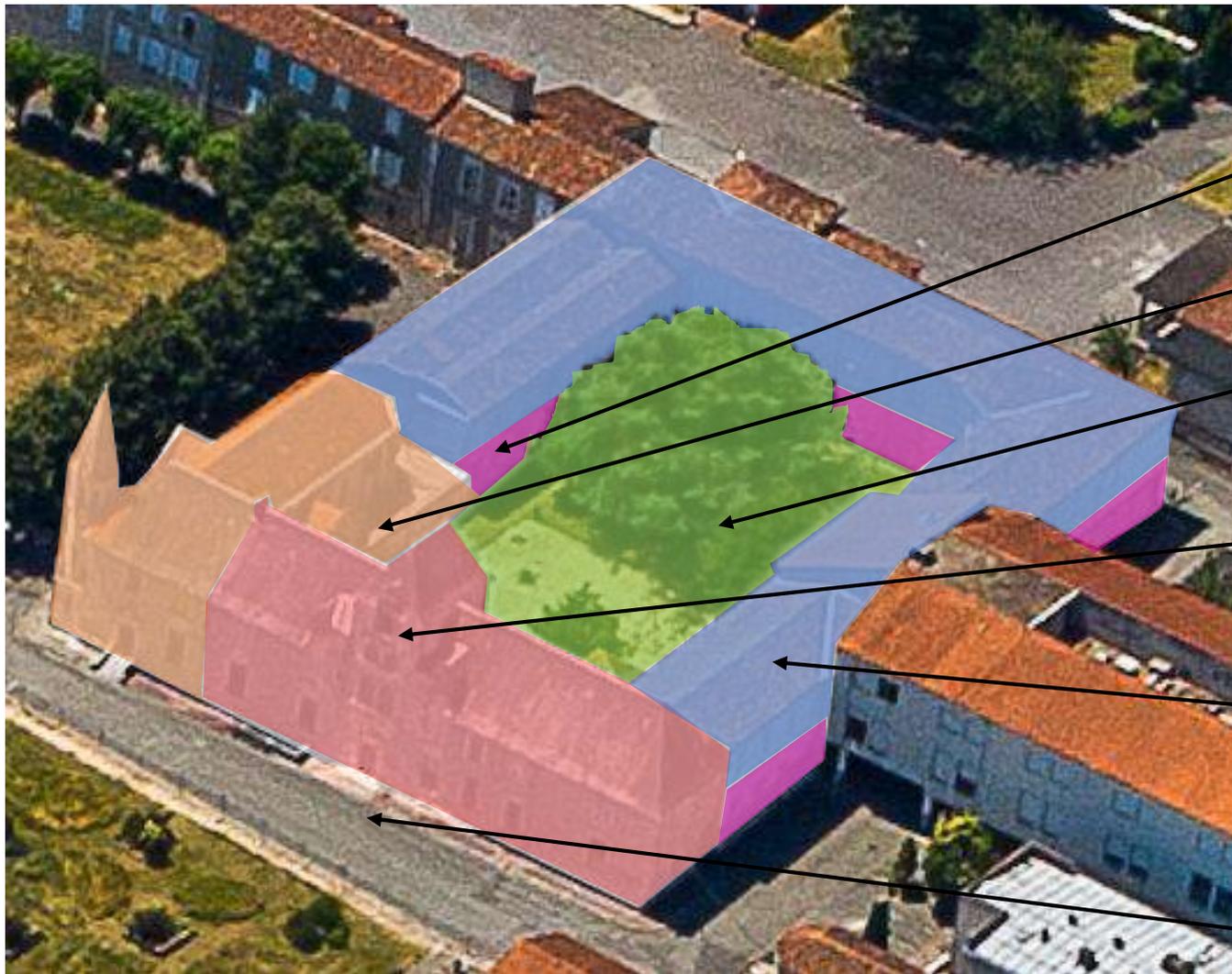
Remarques

Depuis le lancement le 20 juin de l'appel à projet, 18 demandes de retrait ont été enregistrées à ce jour.

Préalablement, cet appel a projet avait été présenté à titre informatif lors d'une commission spéciale intégrant les élus de la majorité et de l'opposition.







- Espace « Tertiaire » : Artisanat, Recyclerie, Antiquaires
- Lieu d'échange, café, exposition
- Espace de détente avec ginguette chic

Ouvert au public

Hybride

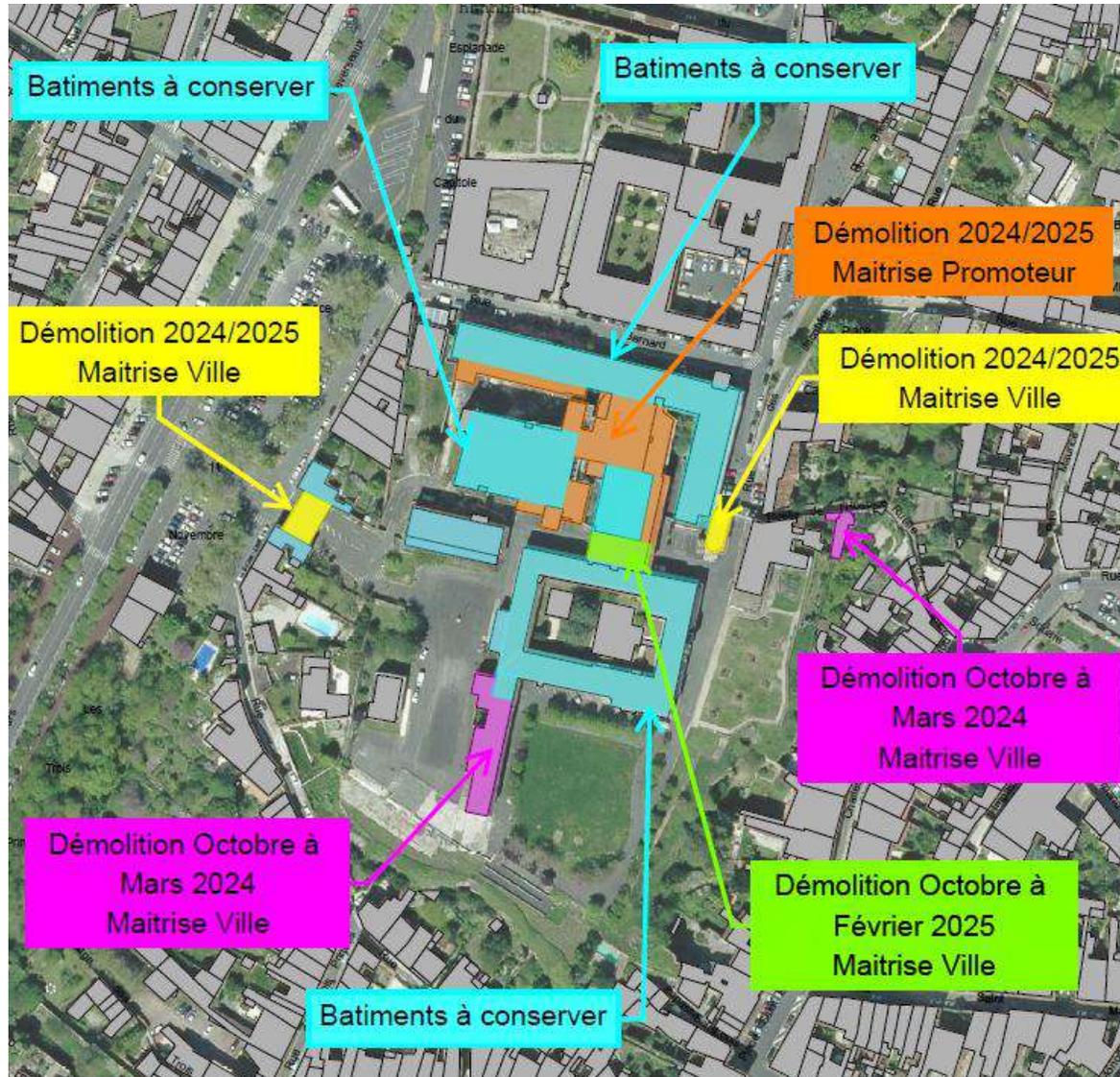
- Espace professionnels de Santé & Séminaire

Espace de Coworking Santé, Bien-être, Médical

Chambres et logements atypiques

Stockage au sous-sol

Accès contrôlé



Attributaire du marché



Septembre 2022

Lancement de la mission

Juillet 2023

Consultation des entreprises



En cours

Phase avant projet

2022

2023

2024

2025

2026



TIERS LIEUX



LOGEMENTS



DEMOLITION (Ville + Promoteurs)



AMENAGEMENTS VILLE (Phase 1 Belvédère)



RESTAURATION SAINT-EUTROPE

Solutionner les dégradations architecturales et sanitaires rencontrées et positionner la basilique et sa crypte comme un pôle d'attraction touristique majeur : Restauration des monuments; Valorisation du territoire; Accueil du public et programmation culturelle

Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le
Joël TERRIEN – Adjoint à l'urbanisme
ID : 017-211704150-20231207-2023_124D-DE

Technicien référent
Franck POLLET - DST

Avancement

- Travaux de restauration de la façade nord débutés en juillet 2021 et inauguration le 25 juin 2022
- Fin de la partie « Etude » de la phase 2 en Octobre 2023
- Lancement du chantier de la Phase 2 au Printemps 2024 portant sur la restauration de crypte et l'avant crypte et des accès.
- Phase 3 Optionnelle portant sur la valorisation du parvis estimée en 2027

Eléments financiers

3,9 M€ Budget total	1,4 M€ Tranche 1	800 K€ Tranche 2
-------------------------------	----------------------------	----------------------------

Subventions

845 K€ Total	480K€ DRAC	200 K€ Région	164 K€ Département
------------------------	----------------------	-------------------------	------------------------------

Remarques

En déambulant le long de la façade nord de la basilique Saint Eutrope, les observateurs pourront constater l'apparition de sculpture mêlant savamment le moderne et l'ancien. En effet, un Pangolin décore désormais la Basilique, en souvenir de la crise du COVID 19 !



Phase	Fin Travaux T 1	Lancement Travaux T2	Fin prévue
Début	Jun 2022	Mars 2024	2027
Début	Décembre 2020	Jullet 2021	Novembre 2022

Chaîne d'intégrité du document : 70 0C 3A 1D FB A3 51 C3 C2 A4 0A 86 C1 8F 71 D9
Publié le : 18/12/2023
Par : Ville de Saintes
Document certifié conforme à l'original
<https://publiact.fr/documentPublic/210710>





RENOVATION ARENES DE SAINTES

Un projet de restauration a été élaboré, impliquant des interventions archéologiques, hydrauliques, géotechniques et architecturales, afin de répondre aux enjeux posés par le site : Assurer la sauvegarde d'un monument bimillénaire ; Renforcer le cheminement paysager ; Permettre la programmation d'actions culturelles durables

Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Elu référent : Reçu en préfecture le 18/12/2023
Joël TERRIEN – Adjoint à l'urbanisme
Publié le :
ID : 017-211704150-20231207-2023_124D-DE

Technicien référent
Franck POLLET - DST

Avancement

- Chantier officiellement lancé le 19 juin 2021
- Fouilles archéologiques préventives dès le 14 juin 2021
- Restauration de la Porte des vivants et des travées adjacentes en cours depuis mars 2022, jusqu'en octobre 2023
- Restauration de la Porte des morts débutée en Mai 2023 , fin projetée en Septembre 2024
- Instauration d'un demi tarif depuis avril 2022 jusqu'à la gratuité sur la tranche finale.
- Etude Tranche 3 en cours de finalisation (Arena et Gestion du pluvial)
- Tranche 3 chantier lancée à l'automne 24

Éléments financiers

4,9 M€ Budget total	1,4 M€ Tranche 1	800 K€ Tranche 2
-------------------------------	----------------------------	----------------------------

Subventions

1,4 M€ Total	465 K€ DRAC	317 K€ Loto du patrimoine
------------------------	-----------------------	-------------------------------------

Remarques

Depuis le début du chantier, de nombreux trésors ont pu être découverts par les équipes d'archéologues en place sur le site : canalisations antiques, escaliers antiques précisant les circulations de l'époque...



Phase

Début

Jun 2021

Fin prévue

2026

Chaîne d'intégrité du document : 70 0C 3A 1D FB A3 51 C3 C2 A4 0A 86 C1 8F 71 Dg
Publié le : 18/12/2023
Par : Ville de Saintes
Document certifié conforme à l'original
<https://publiact.fr/documentPublic/210710>

Page 59/69



12,7% De la population communale en centre-ville

OBJECTIFS

- Encourager l'implantation des professionnels de santé et d'équipements médicaux en centre-ville.
- Améliorer l'offre de loisirs en cœur de ville.
- Développer l'offre de services aux entreprises par la reconversion de friches.
- Mieux couvrir la demande locale



Transfert du siège de la CDA

- Inauguration en juillet 2022
- 100 agents de nouveau dans le centre-ville
- 5 860 000 € HT



Stade Yvon Chevalier

- Réception de la piste en juillet 2022
- 1 300 000 € TTC
- Inauguration de l'ensemble du complexe en septembre 23





VALORISATION LA PALU

Porte d'entrée naturelle sur le territoire, la Palu fait l'objet d'un projet ambitieux comme lieu de reconnexion avec le vivant où se mêlent loisirs naturalistes, sentiers de randonnée pédestre, et maison de la nature.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le
Charlotte Boussaint – Adjointe au Maire
ID : 017-211704150-20231207-2023_124D-DE

Technicien référent
Benjamin Poteau – Directeur Cadre Vie

Programme

- Création d'une maison de la nature
- Réalisation d'un parcours piéton
- Aménagements de loisirs et de découvertes naturalistes

Éléments financiers

1,7 M€ | **750 K€** **Maison de la Nature**
Budget total

Subventions

16 050 € **Adressés par le Département au titre de l'animation de l'Espace ENS**

Remarques

En 2023, La ville de Saintes s'est vu attribuer le titre de Capitale de la Biodiversité dans la catégorie des villes de -50 000 habitants. Cette distinction salue le travail réalisé par les équipes pour le respect du vivant et la valorisation des écosystèmes locaux



Etude MOE et Construction
Maison de la Nature

Fin prévue

Phase



Chaîne d'intégrité du document : 70 0C 3A 1D FB A3 51 C3 C2 A4 0A 86 C1 8F 71 D6
Publié le : 18/12/2023
Par : Ville de Saintes
Document certifié conforme à l'original
<https://publiact.fr/documentPublic/210710>





BILAN GLOBAL

Quel regard porter sur l'évolution du dispositif Action Cœur de Ville à Saintes ?

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID : 017-211704150-20231207-2023_124D-DE



5 axes majeurs



Basilique Saint-Eutrope

16 Actions lancées

dont 13 depuis
2020

6 Actions
terminées

8 Actions à lancer

